

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LA PERCEPTION QU' A LE CONGRÈS AMÉRICAIN DE LA SÉCURITÉ À LA  
FRONTIÈRE CANADO-AMÉRICAINNE

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR

NICOLAS PAQUET

DÉCEMBRE 2009

# UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Service des bibliothèques

## Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement n°8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## Table des matières

RÉSUMÉ.....	vi
INTRODUCTION.....	1
Définition et présentation du sujet.....	1
CHAPITRE I	
ÉTAT DE LA QUESTION ET PROBLÉMATIQUE.....	4
1.1 L'état de la question.....	4
1.1.1 La recherche d'un équilibre entre la sécurité et les droits humains.....	4
1.1.2 La recherche d'un équilibre entre la sécurité et l'économie.....	6
1.1.3 Le discours sécuritaire et la perception de la menace.....	8
1.2 La problématique.....	10
1.2.1 Le cadre théorique : le concept de discours.....	11
1.2.2 L'analyse discursive du Congrès.....	14
1.2.3 Les concepts de l'État et de la frontière.....	17
1.2.4 Le concept de sécurité.....	19
1.3 Hypothèse et pistes d'analyse.....	22
CHAPITRE II	
MÉTHODOLOGIE.....	23
2.1 Les audiences publiques du Congrès.....	23
2.2 Les sources de la communauté épistémique.....	25

2.3 La méthode de la prédication .....	25
2.4 La collecte des données .....	27
2.5 Critères de validation de la démonstration .....	29

### CHAPITRE III

ANALYSE DES RÉSULTATS DE LA COLLECTE DES DONNÉES .....	32
3.1 La compilation des données .....	32
3.1.1 Justification des termes en fonction de leur « attitude » .....	32
3.2 Analyse des termes reflétant une attitude positive .....	33
3.2.1 Le commerce, analyse qualitative.....	33
3.2.2 Le commerce, analyse quantitative .....	34
3.2.3 L'amitié, analyse qualitative .....	35
3.2.4 L'amitié, analyse quantitative .....	36
3.2.5 La coopération, analyse qualitative .....	38
3.2.6 La coopération, analyse quantitative.....	39
3.2.7 Les défis, analyse qualitative .....	40
3.2.8 Les défis, analyse quantitative .....	41
3.2.9 La souveraineté.....	41
3.2.10 La souveraineté, analyse quantitative .....	42
3.3 Analyse des termes reflétant une attitude sécuritaire .....	42
3.3.1 Les ressources et technologies, analyse qualitative .....	42
3.3.2 Les ressources et technologies, analyse quantitative.....	43
3.3.3 La sécurité, analyse qualitative .....	44
3.3.4 La sécurité, analyse quantitative .....	45

3.4 Analyse des termes reflétant une attitude négative .....	47
3.4.1 La porosité, analyse qualitative .....	47
3.4.2 La porosité, analyse quantitative .....	49
3.4.3 Les activités illégales, analyse qualitative .....	49
3.4.4 Les activités illégales, analyse quantitative .....	50
3.4.5 L'immigration, analyse quantitative .....	51
3.4.6 L'immigration, analyse quantitative .....	52
3.4.7 Le terrorisme, analyse qualitative.....	53
3.4.8 Le terrorisme, analyse quantitative .....	55
3.5 Analyse des attitudes reflétant les concepts de Canada et de frontière.....	56
3.5.1 Analyse de l'attitude positive.....	56
3.5.2 Analyse de l'attitude sécuritaire .....	57
3.5.3 Analyse de l'attitude négative .....	58
3.6 Le concept de terrorisme.....	58
3.7 Vérification des pistes d'analyse relative à la perception du Congrès .....	60
3.7.1 Une ontologisation ami/ennemi .....	60
3.7.2 La cooptation et la mexicanisation de la frontière .....	62
3.7.3 La frontière sécurisée et mercantilisée.....	64

#### CHAPITRE IV

VÉRIFICATION DE LA QUATRIÈME PISTE D'ANALYSE ET DE L'HYPOTHÈSE PRINCIPALE DE RECHERCHE .....	67
4.1 Nouveau discours sécuritaire ou sécurité renouvelée ?.....	68
4.1.1 Une frontière symbolique et diffuse.....	69

4.1.2 Renseignement et technologisation de la frontière .....	71
4.2 L'équilibre entre la sécurité et l'économie .....	74
4.2.1 Théorie critique, sécurité et économie .....	76
4.2.2 Discours dominant, sécurité et économie .....	77
4.3 Vérification de la quatrième piste d'analyse et de l'hypothèse .....	82
4.4 Conclusion et ouverture.....	84
4.4.1 Faiblesses et considérations futures.....	88
APPENDICE A	
LISTE DES TABLEAUX .....	91
BIBLIOGRAPHIE .....	104

## Résumé

Dans un contexte de lutte au terrorisme mais aussi d'intégration des marchés en Amérique du Nord, la gestion de la frontière terrestre devient un des lieux principaux de la redéfinition des rapports politiques, économiques et sociaux entre le Canada et les États-Unis. S'inscrivant dans ce contexte sécuritaire « nouveau », le but de la recherche est d'approfondir notre compréhension des idées, et plus précisément des discours, à l'origine des politiques frontalières canadiennes et américaines post 11 septembre 2001. En examinant de près la perception qu'a le Congrès américain de la sécurité à la frontière canado-américaine, nous tentons d'abord de définir les idées reçues sur le Canada, la frontière, le terrorisme et la sécurité. Dans un second temps, nous mettons en relief ces perceptions avec l'ensemble des écrits scientifiques sur la sécurité à la frontière canado-américaine. Quant à ces écrits, nous tentons également d'identifier un courant de pensée dominant sur les questions de sécurité frontalière. Ainsi nous espérons démontrer l'existence d'une convergence entre le discours du Congrès américain et un corpus littéraire spécifique de la théorie sur la politique étrangère canadienne et la sécurité frontalière. À ce titre, une analyse quantitative d'audiences publiques du Congrès américain révèle une vision dichotomique de la sécurité, partagée entre le désir de créer une forteresse imperméable et l'idée d'améliorer les échanges commerciaux entre les deux pays. Pris dans cette dichotomie, nous démontrons comment la sécurisation de la frontière devient un concept politique vague et englobant. Ainsi, la lutte au terrorisme devient davantage une lutte aux insécurités, fondées ou non, que représentent l'immigration illégale et le trafic de drogue ou de marchandises illicites. Par ailleurs, une analyse qualitative de la littérature pertinente sur le sujet révèle une tendance à la réification de la sphère politique ayant pour effet d'ignorer le caractère profondément mercantile des nouvelles politiques frontalières. En effet, si la technologisation de la frontière et un apport majeur en ressources supplémentaires font craindre à beaucoup de chercheurs une diminution des échanges économiques, il semblerait que ce soit plutôt les individus qui sont les premières victimes du discours sur la sécurité.

Mots clés : Canada, États-Unis, Congrès américain, frontière, sécurité, terrorisme

## INTRODUCTION

### Définition et présentation du sujet

Notre recherche s'intéresse aux relations politiques à la frontière entre les États-Unis et le Canada. Les relations transfrontalières font, bien entendu, l'objet d'un regain d'attention particulier depuis les attentats du 11 septembre 2001. Les nouvelles médiatiques et les analyses politiques ne manquent d'ailleurs pas sur le sujet. Rappelons simplement que les États-Unis sous l'administration Bush ont grandement accéléré la construction d'un mur, physique et technologique, à sa frontière avec le Mexique. Même à la frontière canadienne, l'emploi de détecteurs de mouvements et de drones (avions sans pilote) pour surveiller les trafics illicites soulève de nombreuses questions sur la nature des rapports entre les deux pays. Le gouvernement canadien du premier ministre Stephen Harper n'est pas en reste. En effet, la multiplication de nouvelles restrictions sur l'immigration, à l'instar de l'imposition récente de visas pour tous les ressortissants mexicains, change profondément le rapport aux étrangers en général et à l'entité nord-américaine plus spécifiquement. À ce titre, plusieurs ne manqueront pas de souligner que l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) devient de plus en plus désuet ou, à tout le moins, nécessite-t-il une bonification sécuritaire majeure (Noël 2007, p.341). À ces nouvelles problématiques, il faudrait certainement ajouter la présence de postes de prédédouanement américains dans les aéroports canadiens ou encore les tentatives de créer des zones douanières mixtes (canadiennes et américaines) dans les postes frontaliers majeurs, avec ce que tout cela comporte de difficultés sur le plan de l'harmonisation législative entre les constitutions canadiennes et américaines (Government Accountability Office 2008). Toujours dans un contexte de mondialisation des marchés, la privatisation de la sécurité et du trafic commercial

suscitent beaucoup d'appréhension au sein des gouvernements, comme les tentatives avortées d'achat d'importants ports maritimes américains par des intérêts dubaïotes le démontrent (Marchal 2008). En filigrane, certaines questions demeurent néanmoins sans réponses. Sommes-nous en présence d'une dérive sécuritaire ? À qui ou à quoi profitent toutes ces nouvelles mesures dites de sécurité ? Qui en sont les perdants ? Et enfin, tout ce nouveaux contexte sécuritaire est-il basé sur des perceptions justes et éclairés de la part de nos décideurs ? L'ouvrage qui suit se veut une esquisse de réponse à ces questions.

Si les études sur les questions d'intégration économique et continentale sont abondantes et variées au moins depuis la signature de l'accord de libre-échange en 1989, les questions de sécurité frontalière sont plus spécifiques à l'après 11 septembre. Il est vrai que de nombreux auteurs soulignent l'existence de traités de coopération militaire entre les deux pays depuis 1940, date de la Déclaration d'Ogdensburg. Néanmoins, plusieurs traités majeurs sur la sécurité transfrontalière, que ce soit l'Accord sur la frontière intelligente (2001) ou l'Accord sur les pays tiers sûrs (2002), reflètent une activité législative accrue au sein des classes politiques canadienne et américaine au lendemain des attentats terroristes. Partant de ce constat, notre recherche portera donc sur les raisons de ce nouvel engouement pour la frontière canado-américaine, soit à partir du 11 septembre 2001 à aujourd'hui.

Par ailleurs, bien que la frontière « construite socialement » puisse être définie dans un sens nettement plus large, notre sujet de recherche se limitera sur le plan spatial à la frontière terrestre entre le Canada et les États-Unis. Deux raisons motivent cette décision. Tout d'abord, un choix s'imposait, afin de ne pas trop élargir le sujet, entre les frontières maritimes, aériennes et terrestres. Considérer les trois ensembles pouvait potentiellement impliquer des questions de la souveraineté dans l'Arctique canadien ou d'autres concernant le transport aérien. En sus de cette première raison, la frontière terrestre a l'avantage d'être à la fois tangible et très symbolique. Pour son

côté tangible, la frontière terrestre est définitivement celle qui voit le plus de trafic commercial et de déplacements humains entre les deux pays. Ensuite, la question identitaire de la frontière revêt une place cruciale dans la définition de l'État, sa souveraineté et sa relation avec la société. En effet, « [...] la régulation des déplacements contribue à la constitution de la véritable étaticité des États » (Torpey 1998, p.66). Cette symbolique de l'affirmation nationale de l'État semble plus vraie que jamais alors que « la plus longue frontière sans défense », autrefois une source de fierté partagée, est maintenant « perçue et traitée comme une source de vulnérabilité par les États-Unis. » (Andreas 2003, p.8).

L'analyse du discours du Congrès sur la sécurité est aisément justifiable d'abord parce que c'est l'institution politique qui, aux États-Unis, a le dernier mot en matière de politiques frontalières et ce, malgré l'importance capitale de l'exécutif. Ensuite, l'analyse de la perception du Congrès en matière de sécurité est souvent limitée aux déclarations publiques et médiatisées de quelques figures dominantes de la politique américaine, à l'instar de la sortie de Hillary Clinton sur la porosité de la frontière canadienne (David 2006, Barlow 2006). Enfin, alors que les lendemains des attentats du 11 septembre ont précipité, de part et d'autre, de nombreuses politiques de « sécurisation » de la frontière canado-américaine, nous espérons pouvoir démontrer que le Congrès adopte maintenant un discours plus nuancé (par rapport à l'obsession sécuritaire) et peut-être même beaucoup plus près de la politique étrangère canadienne qu'il n'est généralement admis. Notre question principale de recherche est donc la suivante : « Le discours de la communauté épistémique reproduit-il le discours du Congrès américain quant à la sécurité à la frontière canado-américaine? »

## CHAPITRE I

### ÉTAT DE LA QUESTION ET PROBLÉMATIQUE

#### 1.1 L'état de la question

Sans remonter plus loin que l'année 2001, une recherche rapide dans la littérature académique montre tout l'intérêt qu'a suscité la « lutte au terrorisme » ou encore le « nouveau contexte sécuritaire » en Amérique du Nord. Il est néanmoins possible, en simplifiant, de relever trois grandes thématiques autour desquelles se dessinent des corpus littéraires avec leurs approches et perspectives propres : la recherche d'un équilibre entre la sécurité et les droits humains; la recherche d'un équilibre entre la sécurité et l'économie; et le discours sécuritaire et la perception de la menace.

##### 1.1.1 La recherche d'un équilibre entre la sécurité et les droits humains

Les auteurs qui écrivent sous le thème des droits humains ont généralement une opinion très critique de la politique américaine depuis le 11 septembre et ils dénoncent également la réponse canadienne à celle-ci. Au premier rang des griefs contre la politique sécuritaire américaine est le fait qu'elle semble uniquement axée sur la sécurité : l'unilatéralisme américain dans l'application de nouvelles mesures de sécurité (telles que l'imposition des passeports, le profilage racial comme méthode d'enquête et les listes de vol) n'est pas suffisamment contrebalancé par le gouvernement canadien (Drache 2004). Quant à la réaction canadienne, l'impression générale est qu'Ottawa se plie complètement aux exigences sécuritaires américaines, en y abandonnant son autonomie et ses valeurs (Bélanger 2004), afin de satisfaire les intérêts économiques des gens d'affaires. Enfin, la politique américaine inquiète ces

auteurs puisqu'elle semble faire oublier, autant à la politique étrangère américaine que canadienne, que la sécurité nationale et la lutte au terrorisme ne rime que trop rarement avec la « sécurité humaine » (Bélanger 2004; Drache 2004; Smith 2007).

François Crépeau et Delphine Nakache ne manquent pas non plus de souligner le tiraillement du Canada entre le paradigme de la souveraineté, exclusive face aux non-citoyens, et les droits humains (et le droit international) qui s'appliquent sans égard à la citoyenneté (2006, p.5). À ce constat, ils ajoutent que la sécurisation de la frontière a non seulement pour effet d'exclure les « autres », mais aussi de criminaliser l'immigration en particulier et le trafic transfrontalier en général, avec comme effet pervers de renforcer davantage les écarts entre la souveraineté étatique et le droit humain international (Ibid.). Stephen E. Flynn (2003) va dans le même sens en ajoutant que la sécurisation de la frontière engendre non seulement une plus importante organisation du crime, mais aussi qu'elle renforce les difficultés déjà existantes à gérer efficacement un trafic licite en pleine expansion depuis la signature de l'ALENA. La logique derrière ces arguments est à l'effet que les mesures sécuritaires créés souvent plus de mal que le terrorisme lui-même (pour une telle démonstration, voir Wolfendale 2007).

En troisième lieu, les données avancées dans cette approche servent souvent à démontrer à quel point la dérive sécuritaire, voire le recul démocratique, dans la lutte au terrorisme, est dangereuse pour les droits et libertés humaines. Dans le domaine des droits des réfugiés et à l'immigration, Crépeau et Nakache démontrent comment la diminution de 26% des demandes d'asile au Canada et aux États-Unis, entre 2001 et 2004, est attribuable à des politiques hostiles aux étrangers telles que l'Accord sur les pays tiers, la LIPR (Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés) ainsi qu'un ensemble de mesures préventives ciblant les compagnies de transport (2006, p.3). Sur un ton plus alarmiste, Maude Barlow (2006) rappelle le cas tristement célèbre de Maher Arar, un citoyen canadien déporté par les autorités américaines et torturé en

Syrie sous de fausses informations des autorités canadiennes, ou encore le cas du sénateur Ted Kennedy qui s'est vu refuser l'accès à un vol aux États-Unis parce que son nom figurait parmi la liste de vol des personnes trop à risque (*no fly list*). Enfin, avec tous ces exemples, et malgré le fait que l'opinion publique au Canada ait réussi à faire modifier et amender certaines mesures sécuritaires, il faut en conclure que l'équilibre entre les droits et la sécurité est rompu (Smith 2007, p.303). Les conclusions de cette approche semblent plutôt claires. Cependant, presque rien, dans ces recherches, n'établit de liens entre les politiques sécuritaires, le discours qui les a engendrées et la légitimité que retire l'État de la redéfinition de ses frontières. Nous excluons donc cette approche qui se préoccupe principalement de dénoncer des politiques et leurs effets, mais nous constatons, à tout le moins, que les politiques actuelles ont peu de considérations pour le pan des droits humains dans le concept de sécurité.

### **1.1.2 La recherche d'un équilibre entre la sécurité et l'économie**

Dans une perspective d'équilibre entre la sécurité et l'économie, il semble évident que la sécurité (à l'américaine dirons-nous) doit nuire le moins possible au commerce entre les deux pays ou encore, dans le meilleur des cas, en assurer la pérennité. À l'heure actuelle, les mesures sécuritaires américaines desservent plutôt mal le commerce. En effet, malgré les programmes de prédédouanement mis en place pour accélérer le traitement de la marchandise licite, les temps d'attentes aux frontières et les nombreuses difficultés dans la production juste-à-temps<sup>1</sup> (*just-in-time*) démontrent que les nouvelles mesures sécuritaires constituent des barrières non tarifaires. Et ces barrières sont davantage au détriment du Canada que des États-Unis de surcroît (Macpherson 2006). Ainsi, l'intérêt (économique) canadien est mis à mal

---

<sup>1</sup> Généralement, le juste-à-temps désigne une production selon la demande et, surtout, sans entreposage, de la fabrication du bien jusqu'à sa livraison dans un commerce de vente au détail ou dans une unité d'assemblage.

par l'obsession sécuritaire américaine, ce qui explique pourquoi le Canada se voit obligé d'intégrer le concept de sécurité au concept d'économie par l'entremise du Partenariat sur la Sécurité et la Prospérité (Brunelle 2006, p.6). Contrairement à la frontière mexicaine et ses enjeux multiples, la frontière avec le Canada ne voit que des tensions entre les politiques de sécurisation américaine, plutôt isolationnistes, et les politiques canadiennes d'intégration économique (Konrad et Heather 2004).

Le débat sur le juste milieu entre « l'intérêt » économique canadien et « l'intérêt » sécuritaire américain ouvre alors la voie aux discussions sur le niveau d'intégration souhaitable entre les deux pays et sur le degré de convergence ou de divergence des politiques américaines et canadiennes dans l'ère post-11 septembre. Athanasios Hristoulas (2003) voit d'abord le Canada comme un pays internationaliste dans ses affaires étrangères, mais aussi de longue tradition de coopération bilatérale en matière de sécurité continentale. À ce chapitre, il nous rappelle que dès 1940, la Déclaration d'Ogdensburg créait le Permanent Joint Board of Defense, une institution nord-américaine de défense qui sera suivie, entre autres, en 1957 par le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD), pérennisé en 2006 (Ibid., p.26). En continuité avec cette tradition historique, l'Accord sur la frontière intelligente, signé en décembre 2001, met l'accent sur le double principe de partage d'information et de coordination, ce qui est plein de « bon sens économique » pour les représentants canadiens (Ibid., p.34). Dans la même veine, Reginald C. Stuart voit l'intégration économique et sécuritaire comme étant non seulement souhaitable, mais presque inévitable puisque le temps a démontré que les accords de libre-échange « ont été très bénéfiques » pour le Canada et la question du libre-marché fait aujourd'hui un « large consensus » (2006, p.12).

Même si la majorité des auteurs constatent le penchant économique du Canada, tous ne font pas l'apologie de l'intégration à tout prix. Si le Canada n'est généralement pas réfractaire aux exigences américaines afin de préserver ses intérêts

économiques, il hésitera néanmoins à suivre les politiques sécuritaires américaines dans la mesure où une attitude conservatrice lui permet de préserver sa souveraineté (Pauly 2003). De plus, la sécurisation des intérêts économiques canadiens soulève de nombreuses questions qui demeurent sans réponse : « [...] Quel seuil de sécurité devons-nous atteindre ? À quel prix ? » (Bélanger, Quéau et Roussel 2004, p.4) Ainsi, les demandes sécuritaires américaines peuvent être d'abord très contraignantes et engageantes économiquement mais aussi (et surtout?) socialement : « si les États-Unis [et leurs politiques en matière de lutte au terrorisme] doivent servir de source d'inspiration dans les mois et années à venir, la Charte canadienne des droits et libertés risque de souffrir quelques entorses supplémentaires » (Ibid., p.2).

### **1.1.3 Le discours sécuritaire et la perception de la menace**

Ayant comme objectif de jeter un éclairage nouveau sur la politique étrangère canadienne et sa représentation aux États-Unis, notre recherche ne saurait se contenter de prescrire « ce qui serait mieux » pour le Canada dans un nouveau contexte sécuritaire. En fait, l'étude du « rôle du Canada » ou de son intérêt n'est qu'une des « trois tendances » qui peuvent être identifiées pour expliquer la politique étrangère canadienne, les deux autres étant ce que « la population pense » et ce que « les décideurs politiques pensent » (Michaud et Donneur 2005, p.16). Alors que la réorganisation infra-étatique et la coopération inter-étatique en Amérique du Nord depuis le 11 septembre donnent plus lieu à « un retour à la sécurité étatique traditionnelle, dans une perspective néoréaliste [...] » (Donneur et Chirica 2005, p.65), les deux autres tendances (ce que les décideurs et la population pensent) font plutôt appel à des approches constructivistes et impliquent une conceptualisation des valeurs et des discours (Michaud et Donneur, 2005). Bien plus qu'une simple question d'intérêt national ou de sécurité étatique, la frontière intelligente est donc le fruit d'un discours mené par « les préoccupations [gouvernementales] américaines en matière de sécurité et par les intérêts des firmes majeurs américaines [...] »

(Biersteker 2005, p.156). Socialement construite par les États et ses acteurs, la frontière change donc selon deux dimensions : ce qu'elle tente de contrôler et le lieu où elle tente d'affirmer son autorité de contrôle (Ibid, p.160). La construction sociale de la frontière implique alors de définir qui sont l'État et ses acteurs et ce que leur autorité et leur contrôle impliquent.

Quant aux auteurs qui s'attardent à la perception qu'ont les gens de la menace (à la sécurité) à la frontière, ils font régulièrement état d'une opinion négative et persistante à son égard. Les idées généralement véhiculées sont à l'effet que le Canada et ses législations envers les immigrants et les terroristes sont faibles et inadéquates (Barlow 2006), que la frontière est une passoire (David 2006) ou encore, selon de nombreux médias, que le Canada est un havre de paix pour les terroristes (Andreas 2003). De plus, une étude démontre que la perception populaire américaine de la saillance du terrorisme est persistante seulement depuis 2001 et que cette même perception est, entre autres, alimentée par les médias qui ont tendance à reprendre un discours gouvernemental associant menace terroriste et sécurité intérieure (Woods 2007).

Cette approche par le discours et la perception permet aussi de juger des écarts qui se produisent entre la rhétorique sur la sécurité des frontières et le caractère effectif des politiques mises en place. En effet, selon Deborah W. Meyers, même dans les sphères d'action « où les gouvernements citent des progrès, il semblerait [...] que ces progrès soient limités, reléguant les objets d'action à une liste de souhaits plus qu'à une liste de choses à faire » (2003, p.23). Dans une certaine mesure, il importe donc davantage de donner l'impression de sécurité plus que d'atteindre une sécurité réelle. Ainsi les politiques de sécurité peuvent être un échec « empirique », mais une réussite au niveau de l'opinion publique (Andreas 2003). Pour Peter Andreas, cette réussite se traduit par l'absence d'opposition à la sécurisation de la frontière et de l'immigration, ce qui donne lieu à une «mexicanisation de la politique

frontalière canado-américaine » (Ibid., p.9). Autrement dit, la frontière autrefois ouverte fait maintenant l'objet de préoccupations croissantes quant à l'immigration illégale, au trafic de drogue et autres trafics illicites.

Cette dernière approche correspond directement à l'angle d'analyse de notre recherche. Tout d'abord, la conceptualisation plus constructiviste de la frontière, de l'État et de la sécurité permet, contrairement à une approche centrée sur l'intérêt canadien, de faire des liens entre un discours, des politiques frontalières et la légitimité qui en résulte. Ensuite, l'idée que l'impression de sécurité, plus qu'une sécurité effective, compte pour la population laisse toute la place à l'étude de la perception qu'a le Congrès de la sécurité frontalière entre deux États. Enfin, cette approche met en exergue les défauts de l'approche précédente : l'intérêt économique canadien face à l'intérêt sécuritaire américain se transforme en faux débat si l'on est persuadé que l'État n'est pas un acteur neutre face à la société qu'il doit desservir ou protéger à l'intérieur de ses dites frontières. Ainsi, à l'aide de cette approche plus réflexive, le débat épistémique sur la confrontation entre l'intérêt économique canadien et l'intérêt sécuritaire américain peut à son tour être considéré comme un discours.

## **1.2 La problématique**

L'approche de notre recherche est originale tout d'abord parce que nous ne croyons pas qu'une telle démarche, qui consiste à examiner la perception qu'a le Congrès américain de la sécurité à la frontière canado-américaine à l'aide d'une analyse discursive, n'ait été entreprise auparavant. Alors que de nombreuses recherches se penchent sur la manière dont les politiques déjà mises en œuvre de part et d'autre de la frontière vont influencer l'avenir des relations de compétition ou de coopération entre les deux pays, le point de départ de la recherche se concentre sur les

perceptions actuelles des politiques frontalières. Des perceptions sécuritaires et économiques qui émergent, notre analyse tente de démontrer l'existence d'un discours dominant, autant au Canada qu'aux États-Unis, qui restreint le débat sur les politiques frontalières en des termes dichotomiques d'intégration ou d'isolationnisme, de divergence ou de convergence, d'économie ou de sécurité, etc. Cependant, aussi « originale » soit-elle, l'approche emprunte ses postulats et son angle d'analyse à un cadre théorique appartenant au paradigme de l'analyse discursive. Notre recherche s'inscrit dès lors dans la thématique portant sur le discours sécuritaire et la perception de la menace.

En premier lieu, nous exposerons donc dans notre problématique les fondements sur lesquels se base notre réflexion sur l'État, la frontière, la sécurité et le discours en politique. En second lieu, nous présenterons les questions de recherche, l'hypothèse et la manière dont nous tenterons de répondre à tout cela dans le reste du mémoire.

### **1.2.1 Le cadre théorique : le concept de discours**

Jennifer Miliken (1999) suggère que l'analyse discursive (AD) est un paradigme de recherche, c'est-à-dire un ensemble d'outils méthodologiques qui, par leurs biais ontologiques et épistémologiques, s'inscrivent dans une démarche scientifique distincte. L'AD s'intéresse donc à la manière dont un régime de vérité finit par rallier l'entendement des scientifiques autant que celui d'une ou plusieurs populations en général. Marie-Christine Leps rappelle en effet les travaux de Saussure et d'Angenot pour qui le discours sert non seulement à communiquer, mais aussi à instituer des connaissances et des positions idéologiques subjectives (2004, p.265). Pour Ian Parker (2003), il ne fait aucun doute que le langage ne peut être pris comme un simple moyen de communication, mais doit plutôt être considéré comme un « acteur » à part entière dans un « dialogue ». « Il y a donc une injonction à la fois

dans les travaux de Bakhtin et Foucault, à prendre le discours sérieusement, et, dans les écrits de Foucault à étudier la manière dont cela constitue des régimes de vérité qui ferment la prise en compte d'alternatives » (Ibid., p.7).

Pour de nombreux auteurs qui choisissent l'analyse discursive comme cadre théorique, la métaphore est l'instrument d'analyse de prédilection afin de révéler la constitution des régimes de vérités. Par métaphores, les auteurs utilisant cette approche méthodologique entendent généralement : « une relation entre des entités conceptuellement distinctes de sorte que les caractéristiques associées avec une entité conceptuelle (décrite comme *source* ou *véhicule*) sont utilisées pour comprendre ou représenter une quelconque entité conceptuelle (*cible* ou *sujet*) [...] » (Wee 2003, p.63). L'orientation cognitive – c'est-à-dire l'entendement, par un sujet, qu'une métaphore véhicule un second sens – qui prévaut dans l'approche des métaphores, est admise par la plupart des auteurs l'utilisant. Par contre ceux-ci diffèrent largement sur la nature précise de la relation entre l'auteur de la métaphore et la manière dont celle-ci est comprise ou réinterprétée un public cible donné (Ibid.). Ces difficultés théoriques concernant les métaphores amènent ainsi certains auteurs à introduire le concept des émotions dans leur analyse des discours politiques. Par exemple, Federica Ferrari (2007) opte pour une analyse critique de la *persuasion* dans les discours politiques à l'aide de métaphores. Cette méthode s'intéresse davantage à la charge émotive et cognitive que peut provoquer chez un public donné l'utilisation de métaphores ayant pour objectif de persuader. Pour l'auteur, l'ontologisation<sup>2</sup> de certaines métaphores, celle du bien et du mal par exemple, lui permet de faire de ces concepts ambigus et malléables des catégories d'actions politiques incontestables. L'instrumentalisation des discours, voir la manipulation des sujets par les orateurs, devient ici explicite

---

<sup>2</sup> Par ontologisation, Ferrari entend le fait d'attribuer une valeur ontologique à des concepts comme le bien et le mal pour définir, par exemple, les Américains (qui incarneraient bien) dans leur lutte contre les Talibans (le mal) (2007, p. 608). Toujours selon cet exemple, décrire les Talibans comme des êtres essentiellement mauvais a certainement des conséquences quant aux politiques américaines possibles ou envisagées à leur égard...

puisque, toujours selon Ferrari, les idées véhiculées doivent être ressenties émotionnellement par les sujets. En effet, la charge émotive serait une composante centrale de la métaphore dans un texte puisqu'il doit y avoir un processus cognitif pour créer une interaction entre le discours et son effet persuasif sur un sujet (Ferrari 2007, p.611-612).

L'idée d'analyser un processus cognitif implique toutefois beaucoup d'intuition de la part de l'analyste, laissant une grande place à l'interprétation des émotions véhiculées ou ressenties par les individus. C'est ce que Van Dijk tente de résoudre avec l'idée du contexte discursif. Par le contexte, il entend : le lieu, les personnages, les moments historiques, la culture, les institutions et le processus cognitif des sujets (Van Dijk 2006, p.160). Ainsi, pris dans une définition encore plus large, Van Dijk défend sa position en arguant que les interprétations d'intentions, de coopération ou de négociation, propres aux théories rationnelles, sont tout aussi difficilement observables que les contextes discursifs (Ibid., p.161). En voyant le discours comme une pratique sociale recontextualisée, Leeuwen et Ruth rendent également compte de l'ensemble des éléments qui peuvent structurer un discours dans son environnement socio-historique: ainsi ils proposent de considérer les activités (criminelles ou légales), les participants (illégaux, terroristes, citoyens, corporations, institutions), et les indicateurs de performance (technologie, suffisance des effectifs, efficacité des mécanismes de circulation) dans un temps défini (1999, p.94)... Considérer autant d'éléments dans une analyse a à tout le moins l'effet d'alourdir considérablement la méthodologie à employer avec chaque discours. À l'inverse, nous préférons examiner ce qui, dans le discours, peut potentiellement structurer « l'environnement » socio-historique selon Van Dijk.

Peu importe les méthodes d'analyse, leur force première doit être de pouvoir donner une base de comparaison et de débat entre universitaires (Miliken 1999, p.235). La méthode de la métaphore, par l'intégration des notions d'émotion et de cognition, semble justement rendre difficile la comparaison tout en invitant l'analyste à une subjectivité qui relève plus de l'habileté du psychologue que du politologue. Nous préférons donc la méthode de l'analyse prédicative, qui est plus quantitative et qui évite d'élargir l'analyse du discours à son environnement. La méthode de la prédication sera donc explicitée dans la section suivante portant sur la méthodologie.

### 1.2.2 L'analyse discursive du Congrès

En ce qui nous concerne, « les études de la politique étrangère abordent la production discursive en analysant comment les élites d'un régime de vérité rendent possible certains dénouements des actions par un État [...] tout en excluant d'autres politiques rendues inintelligibles, impraticables ou impropres » (Miliken 1999, p.236). Dans le cas américain, la production d'un discours réducteur et simpliste dans les affaires étrangères permet, entre autres, de « rester centré sur la problématique de l'anarchie et la menace du monde 'à l'extérieur' » (George 1994, p.205). Conséquemment, le discours que tient le Congrès américain, s'il s'avère participer à un régime de vérité, doit se retrouver, dans une forme similaire, ailleurs dans la population, auprès d'autres groupes influant ou dans la communauté épistémique<sup>3</sup>. Pour reprendre les propos de Miliken, l'analyste discursif, pour se définir comme tel, organise généralement ses recherches en y respectant au moins trois engagements théoriques de base (1999, p, 229-230). Le premier engagement fait référence au *discours comme un système de signification* qui construit la réalité sociale, souvent par une opposition binaire de deux concepts. Dans le cadre de notre recherche,

---

<sup>3</sup> Par communauté épistémique, nous entendons l'ensemble des chercheur(e)s universitaires qui ont publié, dans la fenêtre temporelle de notre recherche, des travaux sur la sécurité frontalière nord-américaine.

comme nous le verrons plus loin, l'idée d'une dichotomie entre l'économie et la sécurité reflètera l'esprit de cet engagement. Le second engagement de l'analyste discursif est envers la *productivité du discours*, c'est-à-dire qu'un discours peut produire ou reproduire des objets d'étude, les personnes autorisées à s'exprimer sur un sujet et les lieux ou groupes d'analyse d'un objet particulier. Ainsi, lorsque notre question principale de recherche fait référence à la reproduction du discours du Congrès par la communauté épistémique, nous voulons exactement dire que ces derniers reprennent, en gros, les raisonnements analytiques des premiers. Le dernier des engagements est celui du *jeu de la pratique* où l'analyste reconnaît qu'un discours hégémonique mène à des politiques concrètes, légitimées et occultant les alternatives.

Le choix, éminemment subjectif, du Congrès comme point de départ de l'analyse d'un régime de vérité ne peut toutefois se passer de quelques justifications. Du point de vue de l'AD, il y a consensus, ou *hégémonie*, lorsque le discours est organisé, ou *institutionnalisé*, en fonction d'une hiérarchie du pouvoir et lorsqu'il existe des *élites* dont on mesure le pouvoir par l'ampleur et la portée de leurs ressources discursives (Dijk 1993, p.255-256). Le pouvoir est donc fortement lié à la notion d'accès aux lieux des discours, par exemple : les parlementaires et le Parlement, les théories et les théoriciens, ou encore le contrôle des médias et l'information publique. À cet égard, il est manifeste que le Congrès américain est un site privilégié dans la production du discours sur la sécurité frontalière et que ses politiques ont un accès particulier auprès des médias et de la population américaine. Bien entendu, son influence et son impact sur le discours canadien en matière de politique frontalière n'est pas établi et c'est pourquoi notre analyse s'intéresse, comme pour un premier pas dans cette direction, à la manière dont les écrits de la communauté épistémique correspondent à la perception qu'a le Congrès américain de la sécurité à la frontière canado-américaine. Cette manière d'opérationnaliser le cadre d'analyse permettra ensuite de vérifier si des pratiques discursives se dégagent

un régime de vérité qui inclut autant les membres du gouvernement américain que ceux de la communauté épistémique et leur analyse de la politique étrangère canadienne. À cet égard, nous pouvons faire le lien avec ce qui, dans *l'état de la question*, est décrit par Michaud et Donneur comme étant ce que la population et les décideurs politiques pensent tout en ajoutant, d'autres part, ce que les chercheurs étudiant la politique étrangère canadienne pensent.

Buckler (2007) suggère trois niveaux schématiques afin de classer les discours en RI, soit les niveaux de la théorie, de l'idéologie et de la rhétorique. Se faisant, il propose une manière d'analyser les discours en établissant les liens existants entre la théorie et la pratique, entre le chercheur universitaire et le politicien. Sous cet angle d'analyse, les théories classiques incluses dans le paradigme du choix rationnel sont dites dominantes puisqu'elles participent à la production d'un discours dominant. Pour Lapointe et Masson (2004) par exemple, l'analyse dans le domaine de la sécurité en reproduit le discours et tend à réifier la séparation des deux sphères économiques et politiques<sup>4</sup>. Dans notre cas bien précis, le discours dominant dans la documentation est celui faisant état de la recherche d'un équilibre entre les politiques économiques et sécuritaires, à l'instar de cette citation tiré d'un livre intitulé *Drawing lines in sand and snow: border security and North American economic integration* : « Nous considérons la manière d'équilibrer la sécurité et le commerce dans une économie nord-américaine de plus en plus intégrée. » (Condon et Sinha, p. 27) De même, lorsque les auteurs parlent du mouvement des biens, c'est dans le but de minimiser le coût des mesures de sécurité et lorsqu'ils abordent le mouvement des personnes, c'est pour souligner les difficultés posées par l'immigration illégale ou la corruption (Ibid., p.28.). C'est pourquoi notre analyse discursive du Congrès sera, une fois sa perception établie, mise en relation avec la littérature sur l'intégration

---

<sup>4</sup> La réification des sphères économiques et politiques désigne ici un constat de Masson et Lapointe quant au regard que pose la communauté épistémique sur les questions de sécurité : « la réflexion sur les discours et les pratiques « sécuritaires » des États-Unis semble également avoir de la difficulté à penser l'interpénétration du politique et de l'économique » (2004).

économique et sécuritaire pour démontrer comment tant la théorie que la pratique sont organisés autour de la dichotomie économie/sécurité. Alors que les deux concepts d'économie et de sécurité ne sont pas nécessairement distincts, la dichotomie dans le discours permet aussi d'exclure les autres politiques (ou idées ou théories) frontalières en s'appropriant la définition des concepts d'État et de sécurité.

### **1.2.3 Les concepts de l'État et de la frontière**

Toujours en se référant aux propos de Nelson Michaud et André Donneur, une approche basée sur les perceptions et le discours nécessite une analyse plus constructiviste. Cependant, même pour les constructivistes classiques, la réflexion sur la nature de l'État et ses intérêts ne semble pas beaucoup s'éloigner de sa conception unitaire et rationnelle propre aux approches classiques (ou positivistes) des relations internationales (RI). Pour Alexander Wendt par exemple, si l'État est perçu comme un acteur complexe, le souci minimaliste de l'auteur le ramène à son essence transhistorique et à ses cinq attributs de base : un ordre légal-institutionnel, un monopole de la violence légitime, une organisation souveraine, une société pluraliste et un territoire (1999, p.202). Ici, l'État demeure donc naturalisé et objectivé. Pourtant, à la lumière des attentats du 11 septembre 2001 et des mesures anti-terroristes qui ont suivies, un écart important semble exister entre la menace potentielle du terrorisme, les ressources investies et les mesures législatives entreprises par rapport à d'autres menaces à la « sécurité publique » tout aussi importantes mais qui ne sont l'objet que de très peu d'attention politique étatique (Wolfendale 2007).

L'État, chez les auteurs postmodernes, est davantage perçu comme le résultat d'un processus complexe et continu avec la société qu'il gouverne. Ce processus a lieu par l'entremise d'institutions et d'organisations dont la légitimité et le pouvoir

doivent être constamment réaffirmés à l'aide d'un discours socialement reproduit par l'ensemble. Cette conception de l'État introduit d'ailleurs l'idée qu'un groupe d'individus privilégiés puisse construire une perception de la réalité qui leur est particulièrement favorable, c'est-à-dire un discours dominant. Ainsi, les politiques sécuritaires et économiques dont font l'objet les frontières américaines et canadiennes sous le couvert de la lutte au terrorisme serviraient plus des intérêts particuliers qu'elles protégeraient de quoi que ce soit. Jacques Derrida et Jürgen Habermas vont dans ce sens en accusant les grandes puissances de préserver le statu quo pour les intérêts économiques et politiques des élites de l'Occident. Pour Derrida, la lutte au terrorisme en Occident renforce l'exclusion par des politiques de sécurisation de la frontière qui pourraient être, en partie, la cause même de ces attentats (2004). De plus, « [...] l'idée essentialiste [...] selon laquelle la politique résiderait toute entière dans la capacité d'une identité collective à s'affirmer contre d'autres identités collectives différemment constituées, est une idée non seulement fautive, mais encore dangereuse si l'on prend en compte ses conséquences pratiques » (Habermas 2004, p.72). Pour Habermas, l'instrumentalisation de cette idée essentialiste se transforme par l'État en une ontologisation ami/ennemi qui entraîne dans les RI « une manière universaliste de voiler des intérêts particuliers. » (Ibid., p.72). Habermas et Derrida dénoncent ainsi la rationalité instrumentale des théories classiques qui voient les frontières comme un objet naturel et l'État comme un acteur fatalement en conflit pour sa survie et la protection de son territoire. Si les critiques de Habermas et Derrida sont vérifiables, le Congrès américain devrait souligner l'importance d'une frontière forte et immunisée contre les menaces (nécessairement) extérieures. À cet égard, les termes qui reviendraient dans la documentation seraient ceux faisant référence à l'importance d'une frontière intelligente, à la porosité actuelle de la frontière ou encore à la faiblesse de la législation canadienne. Une analyse discursive devrait pouvoir vérifier la présence d'une ontologisation ami/ennemi par l'importance accordée, par le Congrès, à la (ré)affirmation d'un contrôle systématique de la circulation transfrontalière.

#### 1.2.4 Le concept de sécurité

Dans le cadre de notre conceptualisation de l'État, la sécurité étatique devient un concept qui n'a de sens que dans la mesure où l'on accepte son caractère construit et subjectif, voir dépendant du discours dominant. Pour cette raison, les auteurs postmodernes ont généralement plus à cœur, à quelques exceptions près, de déconstruire la sécurité étatique que de tenter de redéfinir le concept. En fait, les écrits sur la sécurité donnent deux types de réponses, l'une classique et l'autre postmoderne, au problème de la définition du concept. Les premiers font comme si la définition était évidente en soi, c'est-à-dire que la sécurité est celle de l'État et de sa survie, dans sa tradition la plus classique. D'ailleurs, pour R.B.J. Walker, le fait même que la définition de sécurité ait paru si évidente mais aussi vague permet plus facilement son instrumentalisation (1997, p.63). L'étude de la perception du Congrès américain demande donc d'analyser la manière dont la sécurité est un concept qui, contrairement à la vision dite classique, peut coopter un ensemble de significations pour mélanger ensemble terrorisme, trafic de drogue, criminalité, immigration illégale et économie nationale. Nous examinerons la cooptation possible de ces thèmes en faisant également référence à ce que certains auteurs ont appelé la « mexicanisation » de la frontière canado-américaine. D'ailleurs, dans son étude sur certains discours du gouvernement israélien, Shaul R. Shenhav démontre comment les discours reprennent « les valeurs politiques, les identités et les idéologies [qui ensuite] sont combinés avec la politique de tous les jours [...] » (2005, p.315). Cela permet en effet de placer les discours dans un contexte historique ou national plus large. Il est donc possible que le Congrès ait de la difficulté à considérer la lutte au terrorisme et la sécurité frontalière sans rattacher le tout à l'immigration et à la drogue, des problématiques ayant une légitimité bien établie au sein de la politique américaine.

Chez les postmodernes, le concept de sécurité est donc résolument indéfini et malléable. Pour Ken Booth, la réponse (surtout) américaine au 11 septembre confirmera l'importance de la théorie réaliste dans la pratique et de sa déconstruction par une théorie critique : « la guerre au terrorisme est élitiste, statique, stato-centrée, masculinisée, ethnocentrique et militaire » (Booth, 2005, p.9). Les planificateurs occidentaux « [...] continuent, en d'autres mots, à considérer des sources d'insécurité non militaires comme des dangers contre lesquels se défendre plutôt que des problèmes à être résolus et, en tant que tel, ignorent souvent ou écartent leurs racines sociales, politiques et historiques. » (Cheeseman 2005, p.79). Mais s'agit-il d'un aveuglement maladroit ou d'une instrumentalisation des nouveaux enjeux pour servir des intérêts élitistes et conservateurs? De la perspective des études de sécurité postmodernes, l'étude de la sécurité traditionnelle est clairement un geste politique à la défense de l'État, une manière qu'il a de se (re)définir (Smith 2005, p.48). Pour les auteurs de l'École de sécurité critique, il faut plutôt introduire l'idée que ce sont les individus qui souffrent en fin du compte, pas les États qui sont parfois une partie du problème (Booth 1997, p.98). Ainsi, les élites au pouvoir réussiraient à manipuler le concept de sécurité de sorte à ce qu'il continue de servir leurs intérêts.

Pour Paul Rogers (2008), alors que l'ALENA semble être, pour les néolibéraux, la voie nécessaire vers un marché mondialisé et ouvert, la contestation croissante de ce type d'accord par une opposition elle-même mondialisée laisse plutôt la place à un nouveau paradigme de sécurité. Ce paradigme est basé sur trois facteurs : l'écart croissant entre les riches et les pauvres, les contraintes environnementales sur le développement et la vulnérabilité des élites de la société aux actions paramilitaires (Ibid., p.84). Avec l'ensemble des facteurs du nouveau paradigme de sécurité, Rogers analyse le comportement des élites occidentales comme une recherche de stabilité hégémonique où les pressions environnementales et socio-économiques sont exportées à l'extérieur des frontières nationales. Cette vision du monde est pour Rogers une vision nettement dominante dans les sociétés transatlantiques et ce, qu'il s'agisse des politiciens, des gens d'affaires ou des intellectuels (p.202-203).

Pourtant, « bien que le lien entre sécurité effective et État fort soit ténu, les critiques ne montrent pas toujours comment se fait la connexion entre la demande pour plus de sécurité et la présence et la légitimité de l'État-moderne. » (Walker 1997, p.67). C'est là une partie essentielle de l'analyse de la perception du Congrès, soit de démontrer comment le discours sécuritaire criminalise la circulation des individus *tout en intégrant* l'idée de l'importance de la libre-circulation des marchandises. L'idée sous-jacente d'une telle démonstration est que l'intérêt économique canadien n'est pas en confrontation avec l'intérêt sécuritaire américain, mais bel et bien coopté dans un même discours correspondant aux « élites » socio-économiques des deux pays.

### 1.3 Hypothèse et pistes d'analyse

L'hypothèse principale de ce mémoire est donc la suivante : « l'étude de la perception qu'a le Congrès américain de la sécurité à la frontière canado-américaine révèle l'existence d'un discours qui réifie le concept américain de sécurité et le concept canadien d'intégration économique, tels qu'attribués par la communauté épistémique, entraînant une criminalisation des individus ». Pour appuyer cette hypothèse, des pistes d'analyse devront être étudiées en considérant la perception du Congrès, soit : 1) en vérifiant la présence d'une ontologisation ami/ennemi de l'État par l'importance accordée, par le Congrès, à la (ré)affirmation d'un contrôle systématique de la circulation transfrontalière; 2) en examinant la cooptation possible de différents thèmes à celui de la sécurité à la frontière canado-américaine, faisant ainsi référence à une « mexicanisation »; 3) et en démontrant comment le discours sécuritaire criminalise la circulation des individus tout en intégrant l'idée de l'importance de la libre-circulation des marchandises.

Dans un deuxième temps, la perception du Congrès américain devra être mise en relation avec la perspective économique attribuée à la politique étrangère canadienne, soit : 4) en mettant la perception du Congrès en relation avec la documentation sur les politiques de sécurité pour démontrer comment la théorie autant que la pratique sont organisées autour de la dichotomie économie/sécurité. Si effectivement les indicateurs 1, 2, 3, et 4 sont vérifiés, alors le discours du Congrès américain se retrouve effectivement reproduit au sein de la communauté épistémique et l'hypothèse sera vérifiée. Ainsi, l'hypothèse et les pistes d'analyses devraient, de manière cohérente avec le cadre analytique choisi, répondre correctement à la question principale de recherche énoncée dans l'introduction: « Le discours de la communauté épistémique reproduit-il le discours du Congrès américain quant à la sécurité à la frontière canado-américaine? ».

## CHAPITRE II

### MÉTHODOLOGIE

Deux types de sources sont nécessaires pour vérifier l'hypothèse, l'une afin d'analyser la perception du Congrès américain et l'autre afin de créer un lien avec la documentation produite par la communauté épistémique. Alors que les documents issus de la communauté épistémique font seulement l'objet d'une analyse qualitative ponctuelle, les documents servant à définir la perception du Congrès sont l'objet d'une analyse quantitative. C'est pourquoi ces derniers sont l'objet d'une attention toute particulière dans l'explication de la méthodologie.

#### 2.1 Les audiences publiques du Congrès

Afin d'analyser la perception qu'a le Congrès américain de la sécurité à la frontière canado-américaine, les procès verbaux des audiences publiques (et non des projets de lois) de différents comités et sous-comités de la Chambre des représentants et du Sénat américain seront analysés. L'intérêt principal de ces documents réside dans le fait qu'ils contiennent un grand nombre de déclarations de membres élus du Congrès. De plus, des spécialistes invités participent souvent aux discussions des membres du Congrès, ce qui permet à ces derniers d'intervenir sur un large éventail de sujets précis qui concernent la sécurité à la frontière canado-américaine. La présence de spécialistes, non-membres du Congrès et souvent issus de la fonction publique autant américaine que canadienne, fera partie intégrante de l'analyse de la perception du Congrès. L'analyse des audiences publiques du Congrès comme un groupe confondant les membres et non-membres du Congrès méritent ici certaines justifications. Étudier la perception du Congrès implique de considérer les audiences

publiques comme un lieu discursif relevant d'une institution (elle-même un lieu discursif). En tant qu'objet d'analyse et étant donné leur nature particulière, les audiences publiques sont construites comme un dialogue entre des membres du Congrès et des spécialistes, américains ou canadiens, eux-mêmes invités par les premiers. Ainsi, le second engagement de l'analyste discursif (voir sec. 2.2.2), celui envers la productivité du discours, implique d'analyser l'ensemble des personnes autorisées à s'exprimer au sein d'un lieu discursif donné. Par ailleurs, force est d'admettre qu'il pourrait être hautement pertinent de distinguer les membres des non-membres en fonction de leur impact potentiel et respectif sur la politique américaine. Toutefois, il nous apparaît difficile et fastidieux, dans le cadre du présent mémoire, d'ajouter une sous-catégorie de plus à notre analyse. Nous nous en tiendrons donc à des analyses d'ensemble et conséquemment plus sommaires.

Les documents utiles à l'analyse discursive de la perception du Congrès sont des audiences publiques (*hearings*) publiées par la bibliothèque du Congrès américain (*Library of Congress*) et disponibles sur Internet ([www.loc.gov](http://www.loc.gov)). Les textes retenus afin de procéder à l'analyse discursive sont tous ceux qui ont été trouvés, en date du mois de septembre 2008, et qui correspondaient minimalement aux critères de sélection suivants : être disponible sur le site de recherche et d'archives susmentionné; être postérieur au 11 septembre 2001; être un document émanant d'un ou de plusieurs comités ou sous-comités du Congrès américain; contenir dans le titre une référence explicite aux termes de « Canada », de « frontière canado-américaine » (*northern border*) ou de « relations canado-américaines » (*U.S.-Canada relations*). En suivant ces critères de sélection des sources, neuf textes ont pu être retenus. Parmi ces textes, cinq sont des audiences ayant eu lieu à partir des attentats du 11 septembre 2001 jusqu'à l'année 2004, alors que les quatre autres datent des années 2004 à 2008 inclusivement. En tout, cela fait 789 pages de procès verbaux à analyser.

## 2.2 Les sources de la communauté épistémique

Dans le cadre de la documentation pertinente de la communauté épistémique, il s'agit largement de celle déjà citée dans l'état de la question ci-haut. Plus spécifiquement, les documents qui seront utilisés afin de les comparer aux résultats de l'analyse discursive du Congrès sont ceux s'inscrivant dans les thématiques de « recherche d'un équilibre entre la sécurité et l'économie » et de « discours sécuritaire et perception de la menace » (voir Sec. 2.1). Bien qu'il soit pratiquement impossible de recenser l'ensemble des publications pertinentes, des critères de sélection nous permettent de restreindre un peu la population de cette catégorie : les textes sont scientifiques; les textes parlent clairement et amplement des questions de sécurité frontalière; les auteurs y affirment l'importance de trouver un équilibre entre la sécurité et l'économie dans les relations canado-américaines ou bien ils contredisent clairement ce point de vue.

## 2.3 La méthode de la prédication

Afin de pouvoir procéder à une analyse discursive crédible, une méthode bien précise doit être utilisée en manipulant les documents du Congrès. Dans le cas présent, la méthode qui apparaît la plus appropriée est celle de la *prédication*. Celle-ci utilise dans l'analyse des textes le champ lexical et le champ sémantique de certains concepts pour mettre en évidence le caractère circonscrit et subjectif de ceux-ci (Miliken 1999). Selon Reinhart Koselleck, le champ sémantique se définit comme la manière dont les concepts entrent en relation avec d'autres. Le contre-concept permet alors de définir le concept, dans le champ sémantique, le plus souvent par antagonisme (Anderson 2003, 36-37). Sur cette base, la *lexicalisation* et la *juxtaposition* permettent de construire des concepts particuliers puis de les rattacher à d'autres discours plus généraux. Par exemple, en observant le discours de George W.

Bush, Lazar et Lazar (2004) ont remarqué l'utilisation récurrente du terme « ennemi » (la lexicalisation) et son association par antagonisme avec la valeur de « liberté » (la juxtaposition). De plus, en utilisant de telles associations, le discours de Bush s'inscrivait dans une série de discours faits par ses prédécesseurs, donnant ainsi l'impression que « ennemis » et « étrangers » s'opposent à « paix » et « liberté » (Ibid., p.227) Autrement dit, « la définition des mots dans un champ sémantique oriente le sens d'un mot tout en le faisant apparaître universel » (Ibid., 228).

Dans le cas précis de l'analyse discursive des documents du Congrès, nous vérifierons, dans un premier temps, la récurrence des termes positifs de « commerce », « d'amitié », de « coopération », de « défis » et de « souveraineté » avec les concepts de « Canada » et de « frontière » (*trade, friendship, cooperation, challenge, sovereignty / Canada, border*). Dans un deuxième temps, nous vérifierons la récurrence des termes négatifs de « porosité », « d'activités illégales », « d'immigration » et de « terrorisme » (*porosity, smuggling, immigration, terrorism*) avec les mêmes concepts de « Canada » et de « frontière ». Aux catégories de termes positifs et négatifs se rajoute une catégorie de termes dits sécuritaires où nous vérifierons aussi la récurrence des termes de « sécurité » et de « ressources et technologies » (*security, resources/technology*) avec les mêmes concepts déjà mentionnés.

Ces termes sont choisis de manière subjective mais correspondent néanmoins au langage employé dans les sources primaires et dans les travaux de la communauté épistémique. De plus, certains d'entre eux seront plus aisément associables avec le concept de « Canada » ou de « frontière », mais, de manière générale, cette méthode propose de voir quelle attitude ressort le plus souvent quand on traite d'un concept en particulier. Bien entendu, l'utilisation de nombreux termes est une tentative de capter la quantité la plus importante d'information permettant de définir l'ensemble des attitudes possibles. À cela, nous ajoutons donc le terme « sans lien » qui indique, dans

l'analyse quantitative, si les concepts de « Canada » ou de « frontière » sont généralement associés avec les termes de la présente recherche, ou s'ils sont hors-sujet – ce qui rendrait l'analyse des données empiriques caduques. Par ailleurs, la catégorisation par attitude (positive, négative, sécuritaire ou sans lien) des termes fera l'objet d'une justification dans la partie portant sur l'analyse des résultats empiriques. Néanmoins, l'opposition entre différents termes, propre à la méthode de la prédication, relève ultimement du jugement de l'analyste.

Finalement, un troisième concept, celui de « terrorisme », fera partie d'une analyse distincte puisque nous vérifierons sa récurrence avec les termes de « crime », de « drogue » et « d'immigration » seulement (*crime, drug, immigration*).

## 2.4 La collecte des données

Les données obtenues à la suite de l'analyse discursive quantitative seront, dans la prochaine partie, analysées de manière à obtenir des indications chiffrées sur la perception du Congrès. Afin de procéder à une collecte de données rigoureuse et systématique de l'analyse quantitative, il est primordial d'établir les règles qui s'appliqueront à chacun des textes examinés. Tout d'abord, l'association de termes aux concepts récurrents de « Canada », de « frontière » et de « terrorisme » exige un certain nombre de définitions.

Par « concept », nous désignons l'emploi de mots comme idée centrale dans une *phrase* donnée. Ainsi, chaque fois qu'un mot désigné comme concept est utilisé dans une phrase, il vaut une unité d'analyse quantitative et ce, qu'il soit ou non associé à un des termes retenus dans l'analyse. Dans l'analyse, les mots sont acceptés comme concept seulement s'ils sont employés tel quel, dans leur sens propre. Par exemple, la désignation d'*agent de patrouille à la frontière* (*Border Patrol agent*, qui

revient souvent lorsque l'on veut désigner les officiers américains qui travaillent à la frontière) ne saurait compter comme une évocation, par l'orateur, du concept de « frontière ». Bien entendu, l'utilisation des concepts dans le titre ou l'entête d'un document est exclue de l'analyse quantitative. Par ailleurs, tandis que les mots « terrorisme » et « terroriste(s) » (*terrorism/terrorist(s)*) sont tous deux acceptés en référence au concept de « terrorisme », seul les mots « Canada » et « frontière » (*border*) sont acceptés comme référence à leur concept respectif.

Par « terme », nous désignons la présence de mots qui qualifient les concepts lorsque ces derniers se retrouvent dans la même phrase. Les termes, contrairement au concept, font référence à une catégorie plus large qui fait davantage appel à l'entendement du chercheur. En fait, chaque terme désigne ici une catégorie d'expressions et de synonymes difficilement exhaustive. Tout en évitant de faire des catégories trop larges et par le fait même vide de sens, il est néanmoins important de conserver une certaine ouverture afin de ne pas perdre les multiples déclinaisons d'une même idée qui sont inhérentes à la richesse d'une langue. Cela étant dit, nous définirons néanmoins chacune des catégories en spécifiant les synonymes se rattachant, encore une fois de manière non exclusive, à un même terme.

Ainsi, le « commerce » forme une catégorie composée des termes « d'échanges économiques », de « tourisme », de « trafic commercial » ou encore de « commerce » à proprement parler. Dans la catégorie de « l'amitié » sont compris les termes de « partenaire » et du « caractère unique » (*uniqueness*). Dans la catégorie de la « coopération » est inclus le terme « d'intégration ». Dans celle de « défis » sont admis les termes « d'initiatives » et de « stratégies communes ». Dans la catégorie des « activités illégales » sont acceptés les termes de « crime », de « criminalité », de « trafic illicite » et de « trafic de drogue ». Enfin, les catégories relatives à la « sécurité », aux « ressources et technologies », à « l'immigration » et au « terrorisme » comportent peu ou pas d'équivalents.

Par contre une exception importante doit être faite lors de la collecte de données. Tout d'abord, il faut rappeler que les audiences publiques du Congrès sont des discours donnés verbalement puis retranscrits systématiquement par la bibliothèque du Congrès. Toutefois, les participants aux audiences publiques peuvent, suite à leur allocution, déposer « devant le comité » des déclarations écrites qui sont ajoutées à la suite de la retranscription des exposés verbaux, dans les documents mêmes que nous analysons. Ces déclarations écrites ne seront pas prises en compte dans la collecte de données et ce, pour deux raisons majeures. Premièrement, un bref examen entre les exposés oraux et les déclarations écrites d'un même participant laisse voir de nombreuses répétitions mots à mots. Ensuite, d'un point de vue théorique, la possibilité que les déclarations écrites, déposées pour être lues « plus tard », ne soient jamais l'objet d'une attention quelconque leur confère peu de valeur discursive : un discours doit être entendu pour être influent.

En résumé, lors de la collecte de données, la présence d'un concept dans une phrase équivaut à une unité d'analyse qu'il soit associé ou non avec un des termes mentionnés précédemment. Dans le cas spécifique où un concept n'est pas, dans une phrase, associé à aucun terme, il est automatiquement associé à la catégorie « sans lien ». Si le concept peut être associé à un terme spécifique, la compilation des résultats nous permettra de différencier les attitudes positive, négative ou sécuritaire.

## **2.5 Critères de validation de la démonstration**

L'idée d'opposer trois catégories de termes, positifs, négatifs ou sécuritaires nous permet de vérifier l'existence d'une attitude particulière pour un concept donné. Par exemple, si le concept de Canada, lorsque le Congrès en fait mention, est associé trois fois sur quatre à des termes d'amitié et de coopération, cela suggérerait une

attitude très positive, en extrapolant un peu, à l'égard des politiques canadiennes. Par ailleurs, l'importance d'une attitude pour un concept donné prendra plus de valeur si le concept est lui-même un élément relativement important du discours. Ainsi nous vérifierons la récurrence à la fois des termes envers les concepts, et, à la fois la récurrence relative des concepts entre eux afin de dégager les attitudes – positive, négative ou sécuritaire – qui démontreront le mieux la perception qu'a le Congrès de la sécurité à la frontière canado-américaine.

Avant de procéder à un examen des conditions nécessaires à la validation des variables et de l'hypothèse suivant l'analyse des attitudes du Congrès, il faut tout d'abord définir ce que nous entendons par une « attitude importante ». Une attitude est importante d'abord lorsque la somme des termes d'une catégorie dépasse la somme respective des termes pour les deux autres catégories. Par exemple, une attitude est sécuritaire envers la frontière si la somme des termes de « sécurité » et de « ressources et technologies » dépassent la somme des termes positifs, d'une part, et la somme des termes négatifs d'autre part. Cependant, afin de s'assurer de l'importance réelle d'une attitude nous fixerons aussi un seuil minimal de récurrence pour une catégorie de termes envers un concept. Ce seuil de récurrence sera établi à une fois sur quatre. Ce seuil est arbitraire, mais il nous semble difficile de faire autrement étant donné l'absence de recherche similaire dans le domaine des études de la sécurité. Pour reprendre l'exemple précédent, on pourrait donc parler d'une attitude sécuritaire envers la frontière seulement dans le cas où plus de 25% des récurrences du concept de « frontière » sont associées avec les termes de « sécurité » ou de « ressources et technologies ».

Enfin, l'importance d'une attitude ne saurait être réelle si la majeure partie du texte n'est pas en lien avec nos catégories d'analyse. Aussi, nous fixerons le seuil de pertinence des catégories positive, négative et sécuritaire à plus d'une fois sur deux. Autrement dit, le terme « sans lien » ne doit pas se voir associé avec un concept une

fois sur deux ou plus. La validation d'une attitude se mesure donc lorsqu'une catégorie est relativement plus importante que les autres, lorsqu'une catégorie atteint le seuil de récurrence d'une fois sur quatre et lorsque le seuil de pertinence est atteint.

C'est ainsi que chacune des trois premières pistes d'analyse énoncées dans la problématique devra être vérifiée suivant les seuils de validation afin de démontrer la justesse, ou non, de l'hypothèse principale. Concrètement, la présence d'une ontologisation ami/ennemi de l'État se vérifiera si le Canada est associé à des termes relatifs à une attitude positive (commerce, amitié, coopération...); et si la frontière est associée à des termes reflétant une attitude sécuritaire. Deuxièmement, la cooptation de la sécurité ou la « mexicanisation » de la frontière sera vérifiée si le concept de « terrorisme » est associé aux termes de « crime », de « drogue », de « trafic illicite » ou « d'immigration illégale » dans une proportion d'au moins une fois sur quatre. Troisièmement, l'intégration de l'importance du libre-échange avec la sécurisation de la frontière sera vérifiée si les concepts de « Canada » et de « frontière », mis ensemble, sont associés avec des termes démontrant une position partagée entre une attitude positive (commerce, amitié, coopération...) et une attitude sécuritaire (les termes de sécurité, de ressources et de technologies). Dans ce cas-ci, les deux attitudes doivent non seulement avoir une importance relativement similaire mais aussi une importance combinée dépassant largement le seuil de récurrence d'une fois sur quatre mentionné ci-haut.

En dernier lieu, une fois établie la perception globale des trois premières variables, il s'agira simplement de comparer le discours du Congrès avec une synthèse qualitative, à l'aide de résumés et de citations, de la littérature pertinente provenant de la communauté épistémique pour démontrer comment la théorie autant que la pratique sont organisées autour de la dichotomie économie/sécurité.

## **CHAPITRE III**

### **ANALYSE DES RÉSULTATS DE LA COLLECTE DES DONNÉES**

#### **3.1 La compilation des données**

La compilation des données permet d'organiser celles-ci de manière à permettre une analyse par groupe. En bref, la compilation des données suit un parcours analogue à l'entonnoir, en partant du concept analysé puis en précisant de quelle audience publique il s'agit. Par la suite, chacune des données est rattachée à un terme spécifique. Concrètement, les concepts de « Canada » et de « frontière » sont à chaque fois identifiés selon le texte avant de vérifier s'ils peuvent être associés à des termes précis. Dans un cas où la récurrence d'un concept ne peut être associée à aucun terme, il se voit automatiquement associé à la catégorie « sans lien ».

##### **3.1.1 Justification des termes en fonction de leur « attitude »**

Ultimement, lors de la compilation des données, tous les concepts sont associés avec des termes ou la catégorie « sans lien ». Comme nous l'avons déjà mentionné, nous avons catégorisé les termes selon différentes attitudes, positive, négative ou sécuritaire. C'est en effet une analyse qualitative des audiences publiques qui nous permet de justifier l'association entre un terme et une attitude. Afin de conférer le plus de crédibilité possible à notre catégorisation, nous prendrons donc le temps de donner des exemples tirés des audiences publiques pour chacun des termes employés dans l'analyse.

### **3.2 Analyse des termes reflétant une attitude positive**

Les termes reflétant une attitude positive sont d'abord ceux qui sont censés refléter une position favorable aux intérêts canadiens. Tel que nous l'avons défini dans l'état de la question (voir Sec. 2.1), l'intérêt canadien serait davantage économique tandis que celui des États-Unis serait plus sécuritaire. Une attitude positive est donc celle où les intérêts canadiens sont considérés comme étant similaires ou assimilables aux positions américaines. Dans ce cas, les politiques canadiennes semblent potentiellement bénéfiques aux États-Unis autant qu'au Canada.

#### **3.2.1 Le commerce, analyse qualitative**

Le premier terme à inclure dans la catégorie des termes positifs est celui du « commerce ». Pour les États-Unis, le commerce est vu comme une mesure de la valeur de la relation entre les deux pays. Dana B. Eidness, directrice d'une association de commerce du Vermont, donne un exemple de ce calcul économique : « les États-Unis et le Canada jouissent de la plus large relation commerciale bilatérale au monde, avec plus de 1,3 milliards de biens et services traversant la frontière chaque jour. [...]. Le Vermont et le Canada ont une relation commerciale de longue date et mutuellement bénéfique. La perspective de complication du processus [commercial] est inquiétante. » (United States Congress 2007, p.16-17). L'importance économique des échanges entre le Canada et les États-Unis est en effet souvent utilisée pour illustrer le caractère particulier et délicat des politiques frontalières.

Le commerce transfrontalier est aussi perçu comme une chose essentielle aux relations canado-américaines qu'il faut préserver malgré les nouveaux impératifs sécuritaires. Ainsi, l'importance d'un « flux commercial » ininterrompu et non-entravé par les mesures de contrôles frontaliers est généralement utilisée comme argument modérateur de la tendance vers une frontière trop hermétique aux échanges. L'idée d'un équilibre émerge donc de la peur des effets économiques néfastes causés par la sécurisation de la frontière, à l'instar du représentant Mark E. Souder : « [...] les longs délais aux passages frontaliers et la réduction drastique dans le trafic commercial et journalier résultant de l'augmentation des mesures de sécurité mises en place après le 11 septembre ont soulevé des inquiétudes quant aux effets de ces politiques sur le commerce, le tourisme et les voyages. » (U.S. Congress 2001a, p.1). Le caractère « mutuellement bénéfique » du commerce et la peur d'entraves coûteuses aux échanges frontaliers inscrivent ainsi le terme de « commerce » dans la catégorie des attitudes positives.

### **3.2.2 Le commerce, analyse quantitative**

Le terme de « commerce » est, comme le démontre le tableau « Canada et frontière 1 », le plus important de tous avec 14,57% de récurrence pour les concepts de « Canada » et de « frontière » confondus. Cette pole position confère au terme de commerce une importance particulière dans notre analyse puisque, si l'on considère cette analyse quantitative révélatrice de la perception du Congrès, il faut croire que les questions économiques sont au cœur des préoccupations de cette institution dans les relations canado-américaines.

Toutes proportions gardées, on emploie le plus souvent le terme de « commerce » lorsque l'on fait référence au concept de « Canada », soit dans 19,77% des cas (voir le tableau Canada 1), que lorsque l'on fait référence au concept de « frontière », soit dans 12,47% des cas (voir le tableau Frontière 1). Toutefois, le nombre absolu de récurrences du terme de « commerce » est plus élevé avec le concept de « frontière » (185 fois) qu'avec le concept de « Canada » (119 fois).

Malgré l'importance globale du terme de « commerce » avec les deux concepts, nous observons une légère diminution de son utilisation dans le temps. En effet, les tableaux « Canada 2 » et « Canada 3 » illustrent une légère diminution dans le temps, de 21,84% à 18,18%, du taux d'association entre « commerce » et « Canada ». Cette même observation peut être faite pour l'évolution du taux d'association du concept de « frontière » avec le terme de « commerce », qui passe de 12,89% de 2001-2004 à 11,67% de 2004 à aujourd'hui, mais la faible variation dans le pourcentage exige certaines réserves.

### **3.2.3 L'amitié, analyse qualitative**

À certains égards, le terme de « l'amitié » est proche de celui de « commerce ». Tout comme ce dernier, « l'amitié » fait appel d'abord au caractère unique de la relation entre les deux pays. Le caractère unique et amical de cette relation confère une aura de consentement et de bonne entente dans les dossiers communs : avec un ami de longue date, les compromis viennent plus aisément. Robert C. Bonner, Commissaire aux services frontaliers américains, compte d'ailleurs sur cette amitié pour vaincre le terrorisme : « Nous nous tournons vers notre ami de confiance et partenaire, le Canada, pour nous assister » (U.S. Congress 2001b, p.9).

D'ailleurs, sur la base de cette amitié et de la similitude culturelle ou identitaire entre les deux pays, le Canada espère obtenir une collaboration plus facile avec les États-Unis. Denis Paradis, un parlementaire canadien invité à une audience publique, nous en donne un exemple éloquent : « La frontière canado-américaine est un symbole puissant de la relation entre nos deux pays. Notre frontière reflète notre amitié, nos valeurs communes, et le fait que le Canada et les États-Unis ont le même intérêt à faciliter le commerce et les déplacements. » (U.S. Congress 2001c, p.31). À la limite, la crainte de voir des actions unilatérales nuire à la participation d'un allié de longue date justifie une certaine insistance sur le thème de l'amitié. Cette fois-ci, c'est un membre du Congrès, le représentant Dan Burton qui tient des propos sur le caractère unique des relations canado-américaines : « [...] nous avons eu nos différends dans le passé avec le Canada, mais c'est comme une relation frère-sœur. Bien que nous ayons des différends, nous réalisons que sans le Canada, nous aurions un réel problème avec notre frontière du Nord » (U.S. Congress 2006a, p.2). « L'amitié » semble ainsi vouloir rappeler aux protagonistes à la fois un devoir de retenue et un devoir d'entraide. Elle laisse à tout le moins la voie à un accès privilégié du Canada auprès des autorités américaines.

### **3.2.4 L'amitié, analyse quantitative**

Le terme de « l'amitié » est plus souvent associé au concept de « Canada » qu'au concept de « frontière », que ce soit en termes relatif, à 11,30% pour le « Canada » contre 3,91% pour la « frontière », qu'en termes absolus, 68 fois contre 58 (voir les tableaux Canada 1 et frontière 1). Il peut sembler plutôt naturel d'associer le terme « d'amitié » à un pays, le Canada, plutôt qu'à sa frontière. Il ne faut toutefois pas oublier que le terme « d'amitié » comprend aussi les références au « caractère unique » et aux « partenariats » qui peuvent tout aussi bien aller avec le concept de « frontière ».

Contrairement à ce que nous avons observé pour le terme du « commerce », il y a une nette progression, dans le temps, du taux relatif d'associations entre le terme « d'amitié » et le concept de « Canada », qui passe de 8,05% pour 2001 à 2004 à 13,78% pour la période de 2004 à aujourd'hui (voir les tableaux « Canada 2 » et « Canada 3 »). En supposant qu'il y a simplement une diversification dans les termes positifs utilisés, la perception qu'a le Congrès américain du Canada s'est-elle raffinée avec le temps? Les changements très légers, dans le temps, des pourcentages d'association entre « frontière » et « amitié », de 3,81% à 4,09%, ne permettent pas de répondre positivement à cette question (Voir les tableaux « Canada 2 » et « Canada 3 »).

Le terme de « l'amitié » est, lorsque les concepts sont confondus, le quatrième terme en importance sur un total de 11 termes utilisés pour décrire la perception du Congrès (voir le tableau Canada et frontière 1). Cependant, si on considère uniquement les termes reflétant une attitude positive, il suit le terme de « commerce ».

### 3.2.5 La coopération, analyse qualitative

L'accès privilégié du Canada, qui découle presque logiquement de cette relation d'amitié avec les États-Unis, se concrétise aussi dans les appels à la « coopération » et à une meilleure « coordination » entre les autorités américaines et les autorités canadiennes. Cela repose d'abord sur le fait que dans le contexte nord-américain, les États-Unis ne peuvent régler à eux seuls les problèmes liés à la sécurité. Pour Peter Moran, responsable du secteur de Buffalo pour les douanes américaines, « [...] le meilleur outil disponible pour l'application de la loi le long de la frontière canado-américaine est l'incroyable esprit de coopération et d'assistance mutuelle qui existe entre les officiers de la loi des deux côtés de notre frontière commune – que ce soit le fédéral, le provincial [*state*], ou le municipal [*county*] » (U.S. Congress 2003, p.13).

Le constat est aussi que la collaboration entre les autorités concernées des deux pays a déjà porté ses fruits par le passé il qu'il serait souhaitable d'encourager de telles pratiques. D'ailleurs, l'ambassadeur canadien aux États-Unis, Michael Wilson, fait beaucoup pour rappeler que le Canada n'ignore pas les demandes américaines et que l'unilatéralisme n'est pas une option souhaitable : « Les relations canado-américaines ont plusieurs facettes comprenant une coopération multilatérale considérable, des initiatives bilatérales extensives, et d'occasionnelles disputes bilatérales. Le Premier ministre Harper est personnellement engagé à rendre cette relation plus forte et plus dynamique. » (U.S. Congress 2006a, p.10).

Enfin, la « coopération » entre le Canada et les États-Unis devient aussi un moyen d'harmoniser davantage les manières d'organiser la sécurité à la frontière. Sans se faire l'avocat de l'intégration des politiques sécuritaires, il faut constater que la coopération a l'avantage de permettre la négociation d'une position mitoyenne sur certains enjeux, ce que l'unilatéralisme ne fait pas. En ce sens, et sans angélisme, la volonté de « travailler avec le Canada » sur les enjeux de sécurité frontalière reflète une attitude positive.

### **3.2.6 La coopération, analyse quantitative**

Toutes proportions gardées, on emploie plus souvent le terme de « coopération » avec le concept de « Canada » (5,81% du temps, voir le tableau Canada 1) qu'avec le concept de « frontière » (4,51% du temps, voir le tableau Frontière 1). Toutefois le nombre considérablement plus élevé du terme de « frontière » dans les audiences publiques fait que le nombre brute de récurrences avec le concept de frontière est pratiquement deux fois plus élevé. Lorsqu'associé avec le concept de Canada, la progression de près de 3%, dans le temps, du taux de récurrence illustre peut-être une meilleure appréciation des enjeux auxquels, doivent faire face, ensemble, les deux pays (voir les tableaux Canada 2 et Canada 3). Encore une fois, tout comme pour le terme de « l'amitié », la même progression pour le concept de « frontière » est trop faible pour être significative. De plus, l'importance relative du terme de « coopération » est moyenne si l'on considère qu'elle ne représente pas plus de 5% de toutes les associations possibles entre les termes et les concepts (voir le tableau Canada et frontière 1).

### 3.2.7 Les défis, analyse qualitative

Dans la même veine, les termes de défis ou de stratégie sont un appel à une résolution commune des enjeux frontaliers. Tout d'abord, l'association de termes de « défis » (*challenge*) est, comme pour le « commerce » et « l'amitié », utilisée pour souligner le caractère particulier et distinct de la frontière du Nord des États-Unis et de la relation avec le Canada. Le représentant David G. Reichert nous en donne un exemple : « beaucoup trop souvent le Congrès se concentre seulement sur la frontière du Sud, comme il a été mentionné, et il est important de comprendre les défis représentés ici dans l'État de Washington et sur le reste de la frontière du Nord » (U.S. Congress 2006b, p.5).

Dans d'autres cas, l'utilisation du mot « solution », que nous associons au terme « défi », a été employé pour souligner l'importance d'un travail d'équipe tout au long de la frontière, à l'instar des propos du général Timothy J. Lowenberg, de la Garde nationale de l'État de Washington : « Le Gouverneur Chris Gregoire [de Washington] et le Premier ministre de la Colombie-Britannique ont rendu publique une discussion formelle de haut niveau [...] qui planche sur des solutions intégrées à la sécurité à la frontière et sur des mesures transfrontalières de coercition de la loi » (Ibid., p.11). Enfin, le terme de « défis » est plus souvent utilisé pour désigner un travail commun, canadien et américain, pour atteindre l'objectif d'une frontière sécuritaire. Dans l'exemple suivant, Peter Moran, chef du secteur de Buffalo pour l'agence frontalière américaine, résume bien la vision générale d'un défi pour la sécurité : « L'environnement marin pose des défis uniques et formidables aux autorités sur les deux côtés de la frontière, puisqu'il permet un accès virtuellement illimité aux États-Unis ou au Canada par des visiteurs, légaux ou illégaux [...] » (U.S. Congress 2003, p.13). La notion de défis est donc souvent associée à l'importance de sécuriser la frontière, mais en étroite collaboration avec la contrepartie canadienne.

### 3.2.8 Les défis, analyse quantitative

D'une récurrence relative presque nulle avec le concept de « Canada » (0,33%, voir le tableau Canada 1), le terme de « défis » n'est pas non plus particulièrement significatif pour le concept de « frontière » (1,55%, voir le tableau frontière 1). Conséquemment, le terme a une faible importance dans l'ensemble puisqu'il arrive neuvième sur onze termes quant à sa récurrence avec les deux concepts (voir le tableau Canada et frontière 1). Cette variable ne sera donc réellement considérée autrement que dans une analyse d'ensemble, c'est-à-dire à l'intérieur de l'attitude positive.

### 3.2.9 La souveraineté

Le terme de « souveraineté » est strictement employé lorsqu'il est associé avec le concept de Canada (la « souveraineté » de la « frontière » n'ayant jamais été mentionnée dans les audiences publiques analysées). Encore là, la récurrence de ce terme est, nous le verrons dans la présentation des résultats, très faible. Néanmoins, disons simplement que le terme de la « souveraineté » désigne un débat sur l'opportunité ou non de céder des prérogatives nationales dans le but d'obtenir une meilleure sécurité nord-américaine. De la perspective d'un membre de la Coalition canadienne pour la démocratie, David B. Harris, la mention de la souveraineté vise à rappeler le malaise possible à céder des pouvoirs aux Américains : « il a été mentionné qu'au Canada, peut-être parce que nous sommes si près [...], nous tendons à garder jalousement notre souveraineté, et peut-être que nous pouvons être plutôt sensibles à ce sujet-là de temps en temps, peut-être trop sensible » (U.S. Congress 2006b, p.65). Au contraire, l'homme d'affaires David Anderson, également Canadien, voit la souveraineté comme un concept pouvant être mis de côté au nom d'une meilleure coopération : « Laissez-moi seulement ajouter qu'en 1999 le Canada a passé une loi de pré-dédouanement qui cède la souveraineté sur certains espaces dans nos aéroports, nos espaces de pré-dédouanement. » (U.S. Congress 2001a, p.82-83).

### **3.2.10 La souveraineté, analyse quantitative**

La très faible récurrence du terme de « souveraineté » avec le concept de « Canada », seulement 0,83% du temps (voir le tableau Canada 1) peut néanmoins être significative. En effet, dans les audiences publiques du Congrès, on ne fait pratiquement jamais allusion aux droits particuliers, unilatéraux ou souverains que pourrait avoir le Canada. Le terme de « souveraineté » est ainsi le moins employé de tous les termes (voir le tableau Canada et frontière 1). En ce sens, la quasi absence de débat sur la souveraineté canadienne laisse croire que cette « sensibilité », décrite par David B. Harris, ne semble pas être une préoccupation américaine.

## **3.3 Analyse des termes reflétant une attitude sécuritaire**

Sans être en opposition aux termes dits positifs ou négatifs, les termes reflétant une attitude sécuritaire sont ceux soulignant le caractère incontournable de la sécurité. Cette attitude ne semble pas considérer les intérêts politiques en jeu et met l'accent sur le côté essentiel de la sécurité. De manière quasi-systématique, la définition ou l'entendement de la sécurité sont pris pour acquis dans les textes analysés. Une attitude sécuritaire est donc reflétée par des termes mettant l'accent sur les moyens de sécuriser et non sur la nature même de la sécurité.

### **3.3.1 Les ressources et technologies, analyse qualitative**

La récurrence du terme de « ressources et technologies » est une manière concrète d'insister sur l'importance d'améliorer la sécurité à la frontière. En effet, l'apport de ressources (humaines, matérielles ou financières) ou de nouvelles technologies est souvent souhaité pour la réalisation d'une frontière performante, qui sépare le bon grain de l'ivraie. Philip W. Spayd, responsable de l'Agence des douanes américaines, illustre bien cette vision du rôle de la technologie en décrivant les

techniques employées à la frontière : « Ces systèmes non intrusifs d'inspection rehaussent l'habileté qu'a l'agence d'inspecter les véhicules et les cargaisons traversant la frontière, sans entraver le flux régulier du trafic commercial. Les douaniers sur la frontière Nord utilisent couramment aussi d'autres technologies, incluant les détecteurs de radiations [...] et la technologie de traces de vapeur pour nous aider à détecter la présence de narcotiques» (U.S. Congress 2001c, p.18).

C'est ici que l'on retrouve le plus souvent l'idée que la frontière de l'avenir sera rendue intelligente, permettant un traitement rapide de la circulation transfrontalière tout en réduisant considérablement les chances de laisser passer une source ou une autre de menace à la sécurité. Les propos du sénateur Leahy sont d'ailleurs plutôt modérés sur la sécurité, sans toutefois se montrer critique : « Au lendemain des attaques terroristes du 11 septembre, un nombre de nouvelles mesures de sécurité ont été mises en place, de la construction de barrages frontaliers, au développement et au déploiement de technologies de surveillance et de troupes le long de nos frontières » (U.S. Congress 2007, p.2). Et le sénateur rajoute deux phrases plus loin « nous sommes tous d'accord que nous devons protéger nos frontières, mais nous devons le faire sensiblement et intelligemment. » (Ibid.).

### **3.3.2 Les ressources et technologies, analyse quantitative**

Le terme de « ressources et technologies » s'associe sans doute mal avec le concept de « Canada », ce qui explique en partie son faible taux d'association de 1,33% (voir le tableau Canada1). Par contre, son taux de récurrence élevé avec le concept de « frontière », de 13,14%, lui confère une importance particulière (voir le tableau Frontière 1). En effet, cette association entre « ressources », « technologies » et « frontière » suggère l'importance d'une frontière imperméable aux menaces extérieures, mais intelligente. Toutefois, la diminution de près de 6% des associations, dans le temps, soit de 15,26% entre 2001 et 2004 à 9,14% de 2004 à

aujourd'hui (voir les tableaux Frontière 2 et Frontière 3), entre le terme de « ressources et technologies » et le concept de « frontière » soulèvent deux interrogations. Une première possibilité est à l'effet que la perception de la sécurité ait changé avec le temps. L'autre possibilité est que des changements effectifs ayant eu lieu à la frontière dans la première période de temps aient, dans un second temps, atténué le sentiment de vulnérabilité à la frontière. Avec un pourcentage de récurrence de 9,73%, le terme de « ressources et technologies » est le troisième terme en importance si l'on combine ensemble les concepts de « frontière » et de « Canada » (voir le tableau Canada et frontière 1). La grande importance de ce terme peut être un indice sérieux du caractère « résolution de problèmes » (*problem solving*) de l'attitude sécuritaire.

### 3.3.3 La sécurité, analyse qualitative

De tous les termes, le terme de « sécurité » et ses déclinaisons (qui sont en anglais *safe, secure, protect, security...*) est un terme à la signification plutôt vague. En effet, son association, dans les textes, avec le concept de « frontière » désigne généralement le souhait de voir ce qui est illégal bloqué à la frontière. Le Sénateur Dorgan nous donne d'ailleurs un exemple concret du côté indéfini et naturel du concept de « sécurité » : « Bien qu'il y ait des questions et des choses intéressantes à dire sur un vaste étendu de questions sécuritaires en lien avec nos frontières, je veux [...] spécialement parler à propos de la sécurité à la frontière Nord. » (U.S. Congress 2001b, p.1). Plus loin dans son discours, le sénateur Dorgan devient tout de même plus spécifique en insistant sur le caractère essentiel de la sécurité frontalière : « Comme j'ai dit, si nous n'avons pas un contrôle minimal de nos frontières nous avons alors bien peu de chances, selon mon jugement, de garder les terroristes à l'extérieur de ce pays. » (Ibid. p.2). Ainsi la sécurité à la frontière est représentée par la capacité de celle-ci à combattre le terrorisme. Par contre, comme nous le verrons plus loin, le terrorisme lui-même est en proie à une redéfinition constante de ce qu'il désigne.

Du côté des intervenants canadiens dans les audiences publiques, l'association du terme de « sécurité » avec le concept de « Canada » veut souvent démontrer le sérieux avec lequel les demandes sécuritaires américaines sont prises. Perrin Beatty, président de l'Association des exportateurs et manufacturiers du Canada, nous en fournit d'ailleurs un exemple : « [...] c'est quelque chose avec laquelle nous devons faire au Canada, de mettre les Américains au courant des mesures que nous prenons pour protéger notre propre sécurité et la vôtre [...] » (U.S. Congress 2005, p.17). En même temps, cela révèle que les démarches pour une plus grande sécurité à la frontière sont déjà entreprises. D'ailleurs, Michael d'Ambrosio, directeur par intérim des opérations frontalières dans la région de Buffalo, fait brièvement l'éloge du nouveau programme Nexus chargé d'accélérer le traitement des voyageurs à faible risque : « Donc ces systèmes sont en place et sont en train d'être élargis. Nous voyons les fruits des ressources que vous [les membres du Congrès] avez dévouées à ces types de choses qui ont lieu, qui nous donnent une frontière plus sécuritaire mais qui ne ralentissent pas les voyageurs légitimes. » (U.S. Congress 2003, p.31). La sécurité est donc affirmée comme un élément primordial de la politique américaine, ce qui ne l'empêche cependant pas d'être « intelligente » et de laisser une ouverture à ce qui est légitime, par opposition à tout ce qui ne l'est pas. Néanmoins, c'est encore une fois à un problème de définition auquel nous arriverions en voulant spécifier ce qui est, à proprement parler, illégitime.

### **3.3.4 La sécurité, analyse quantitative**

En pourcentage, l'écart d'association entre « Canada » et « sécurité » (4,15%) et « frontière » et « sécurité » (15,50%) est considérable (voir les tableaux Canada 1 et Frontière 1). Si l'on considère les données brutes, l'écart est encore plus marqué alors que l'association entre « frontière » et « sécurité » est dix fois plus importante. Nous pouvons déduire de cela que le concept de « Canada », un État, n'est pas vraiment en lien avec l'idée que se font les politiciens de la sécurité. Par contre, la

frontière semble davantage un objet de sécurité, quelque chose de tangible qu'il faut sécuriser. La sécurisation de la frontière, par le discours, peut aussi être une fonction de la perception de danger sur le territoire voisin. En effet, c'est à tout le moins plus probable que ce soit le Canada et non la frontière qui soit perçue comme une source de danger. Du point de vue américain, il semble peut-être plus facile d'améliorer la sécurité à la frontière que la sécurité du pays voisin.

S'il y a bien une diminution, dans le temps, de l'association entre « Canada » et « sécurité », suggérant peut-être une baisse de la perception de l'insécurité émanant du Canada (voir les tableaux Canada 2 et Canada 3), la faiblesse des variations de pourcentage ne permet de faire que peu de conjectures. Par contre, la récurrence, en pourcentage, de l'association entre « frontière » et « sécurité » augmente de 13,61% à 19,07% entre les deux périodes de temps 2001-2004 et 2004-2008 (voir les tableaux Frontière 2 et Frontière 3). Alors même que nous observons une diminution de l'importance du terme de « ressources et technologies », cette augmentation de l'intérêt pour la sécurité frontalière suggère que ce terme a une composante symbolique. Par symbolique, nous voulons dire que le caractère tangible des moyens sécuritaires mis en place à la frontière peut laisser place à une évaluation subjective de l'imperméabilité face aux menaces extérieures. La sécurité à la frontière peut donc se redéfinir de manière à conserver son importance malgré la diminution de l'intérêt perçu pour des mesures concrètes à la frontière, soit plus de ressources ou une amélioration des technologies utilisées. Ou encore le terme de « sécurité » en vient, au fil du temps, à intégrer dans sa définition le terme de « ressources et technologies ». Enfin, il faut aussi souligner que, dans l'ensemble, le terme de « sécurité » a une importance presque aussi grande que le terme de « commerce », ce qui confère également à ce terme une place centrale dans l'analyse (voir le tableau Canada et frontière 1).

### **3.4 Analyse des termes reflétant une attitude négative**

Par opposition à une attitude positive, une attitude négative est celle où les intérêts canadiens sont associés à une perception de menace ou de faiblesse émanant des positions canadiennes. Dans ce cas, les politiques canadiennes sont considérées comme néfastes ou contraires aux intérêts américains.

#### **3.4.1 La porosité, analyse qualitative**

Le terme de la « porosité » est celui qui, parmi tous ceux représentant une attitude dite négative, est le moins utilisé mais, en même temps, le plus représentatif de la crainte générée par le constat, presque trop évident, de l'absence de forteresses réelles aux pourtours du pays. Pourtant la porosité à la frontière n'est pas perçue comme une condition naturelle à la frontière et il n'apparaît pas impossible, pour le Congrès, de la rendre imperméable aux éléments indésirables. Ainsi, le terme de « porosité », qui est uniquement associé avec la « frontière », représente un nouveau défi à l'échelle de l'immense frontière terrestre séparant les deux pays. Louise Slaughter, représentante du Congrès, rend bien compte de cette vision : « La frontière canado-américaine est longue de 5525 miles, en certains endroits c'est pas mal isolé. Sécuriser n'est pas une tâche facile. Contrairement à la frontière Sud [...] nous considérons la sécurité autour de la frontière Nord moins prioritaire, parce que ce n'était pas nécessaire » (U.S. Congress 2003, p.2). Aussi, il est nécessaire de faire plus pour combler les lacunes de la frontière et suivant les propos de Slaughter, il faudra en faire encore beaucoup plus pour la rendre imperméable : « du nouvel équipement de surveillance et des régulations plus strictes sur les passages à la frontière ont aussi été ajoutés. Malgré tout, la frontière du Nord demeure vulnérable aux pénétrations » (Ibid., p.3).

Les faiblesses de la frontière canado-américaine font d'ailleurs fortement appel au laxisme sécuritaire des années précédentes et les exemples utilisés frappent notre imaginaire. À ce titre, le sénateur Conrad Burns utilise, en octobre 2001, l'analogie du cône : « La frontière a toujours été poreuse. En d'autres mots, le président [du comité] a montré le cône [devant un poste frontalier fermé] aujourd'hui et parlé à propos de celui-ci comme de notre sécurité. Il aurait dû aller de l'avant et dire qu'ils n'ont pas à passer par-dessus le cône. En fait ils n'ont même pas à se rendre au cône. Ils peuvent juste aller 100 verges à droite ou à gauche et traverser la frontière »<sup>5</sup> (U.S. Congress 2001b, p.5). L'impression qui se dégage de ces propos est à l'effet que des sources de graves dangers et d'insécurité traversent constamment la frontière. La frontière excessivement poreuse ne cessera donc de l'être à moins qu'elle s'érige en véritable forteresse, gardée en tout point et en tout temps.

Par contre, ces déclarations sont modérées par les propos du sénateur Charles Schumer qui mettent en perspective l'importance d'un meilleur contrôle de la circulation à la frontière : « Des décennies de désinvestissement chronique et de négligence ont laissé notre frontière Nord poreuse et inefficace et a rouillé nos points d'entrée avec des délais qui ont commencé à altérer le commerce canado-américain et à miner notre sécurité nationale. » (U.S. Congress 2001b, p.58). Ici, la frontière poreuse est vue comme une double tare parce qu'en temps normal, elle ne protège pas contre les menaces extérieures et qu'en temps de crise, la sécurité accrue aux points d'entrée retarde le trafic régulier entre les deux pays. La frontière doit donc, encore une fois, être complètement sécurisée, mais de manière intelligente. Enfin, si l'on se demande de quelle manière les politiciens pensent les aspects négatifs de la sécurité à la frontière, c'est généralement par rapport à cette image de la porosité qui se retrouve

---

<sup>5</sup> Dans le contexte de l'audience publique, le sénateur Burns fait référence aux petits postes frontaliers qui, quelques heures durant la nuit, sont fermés. Souvent, un cône orange bloque la route traversant la frontière et un écriteau invite les passagers nocturnes à se rendre à un point de passage à proximité et qui offre des services douaniers continus.

surtout en non-dits ailleurs dans les déclarations. En effet, l'idée qu'une faiblesse sur le territoire canadien puisse en quelque sorte contaminer le territoire américain passe nécessairement par une impression de porosité trop importante entre les deux pays.

### **3.4.2 La porosité, analyse quantitative**

Exclusif au concept de « frontière », ce terme est d'une très faible récurrence avec 1,21% seulement (voir le tableau Frontière 1). Si le terme peut être sous entendu dans d'autres associations entre termes et concepts, son utilisation pour désigner la frontière canado-américaine est plutôt rare. Cela contraste aussi avec l'insistance de certains critiques sur l'existence d'un « mythe de la frontière poreuse » qui serait véhiculé par les politiciens. (Nous avons déjà pris en exemple, dans l'introduction, les déclarations d'Hillary Clinton). Ce mythe serait-il lui-même devenu un mythe?

### **3.4.3 Les activités illégales, analyse qualitative**

Le terme « d'activités illégales » est un terme générique désignant tout ce qui est considéré par la loi comme un crime, à l'exception de « l'immigration illégale » et du « terrorisme » qui sont des termes traités à part. Toutefois, les associations du terme « d'activités illégales » sont souvent relatives à des termes de « trafic de drogues ». En effet, même en décembre 2001, un chef de secteur de la U.S. Border Patrol, Ronald H. Henley, fait part à la Chambre des représentants de ses plus grandes préoccupations à la frontière, qui ont peu à voir avec le terrorisme : « Depuis les cinq dernières années, le Secteur Blaine a fait l'expérience d'une large augmentation des saisies de narcotiques le long de la frontière. La drogue la plus commune étant la marijuana de haute qualité « BC BUD » qui est cultivée en Colombie-Britannique. Depuis le 11 septembre, nous avons vu une augmentation des dimensions des chargements de marijuana saisis. » (U.S. Congress 2001a, p.37). Cette préoccupation

à l'égard du trafic de drogue semble d'ailleurs partagée et reconnue lorsque l'on parle de l'insécurité à la frontière, à l'instar des propos du représentant John Shadegg, deux ans plus tard : « [...] une des questions dont nous avons été mis au courant et qui a eu plus d'attention médiatique est l'exploitation de résidents locaux par des trafiquants; qui arrivent et les soudoient simplement pour se faire aider à passer de la drogue et des gens à la frontière » (U.S. Congress 2003, p.27).

Il ne faut toutefois pas croire que toute l'attention est mise sur le trafic de drogue. Éventuellement, toutes les formes de crimes finissent par être admises comme source de préoccupation majeure de la sécurité à la frontière. Le représentant Eliot L. Engel nous en donne un exemple : « nos frontières doivent rester fermées aux terroristes, aux revendeurs de drogues et aux trafiquants d'humains, tout en demeurant ouverte au commerce légitime et au tourisme. » (U.S. Congress 2006a, p.28-29) Ici, deux impressions se dégagent des propos du représentant Engel, près de cinq ans après les attentats. La première, c'est que terroristes et criminels se confondent en un même type d'individus et donc que les solutions pour les contrer se confondent également. La seconde impression est encore à l'effet que si les politiciens américains voient beaucoup de dangers venant potentiellement du Canada, ils ne négligent pas non plus le caractère mercantile de la frontière.

#### **3.4.4 Les activités illégales, analyse quantitative**

À un point de pourcentage près, on mentionne dans les mêmes proportions le terme « d'activités illégales » lorsque l'on utilise le concept de « Canada » (5,65%, voir le tableau Canada1) que lorsque l'on utilise le concept de « frontière » (4,65%, voir le tableau Frontière 1). Avec une récurrence relative similaire pour les deux concepts, le terme « d'activités illégales » semble être perçu comme une menace d'égale importance peu importe l'objet désigné. Par contre, il faut souligner que le

concept de « frontière » étant le plus fréquemment utilisé dans l'ensemble des audiences publiques, les données en chiffres absolus sont le double dans le cas du concept de « frontière ».

Surpassant de peu le terme de « terrorisme », le taux de récurrence entre « activités illégales » et les concepts de « frontière » et de « Canada » est le plus élevé des termes reflétant une attitude négative (voir le tableau Canada et frontière 1). Cette position élevée suggère que les politiciens ont tendance à déplacer la raison première de la sécurité post-11 septembre, la lutte au terrorisme, vers d'autres causes plus anciennes ou plus familières des relations canado-américaines.

#### **3.4.5 L'immigration, analyse quantitative**

Depuis le 11 septembre 2001, la frontière canadienne est vue comme un objet de sécurité et les immigrants y sont directement associés comme menace potentielle, à l'instar des propos du sénateur Cornyn : « ces audiences ont démontré que notre immigration nationale et que nos systèmes de sécurité frontalière sont brisés et cela laisse nos frontières non protégées, menace notre sécurité nationale, et fait de la règle de droit une moquerie » (U.S. Congress 2005, p.10). En fait, non seulement les immigrants aux frontières sont un objet renouvelé de sécurité nationale, mais le système canadien d'immigration dans son ensemble est parfois pris à partie comme une source de danger. En témoigne cette déclaration du Canadien David B. Harris devant les représentants du Congrès : « Les immigrants vont continuer d'être une grande contribution au Canada, mais selon les règles actuelles, souvent non sélectives, les nouveaux arrivants mettent en danger notre sécurité générale et notre future économique » (U.S. Congress 2006b, p.42). Le danger que représentent les immigrants est donc « sécuritaire », un terme encore une fois indéfini dans la citation, et économique.

De plus, l'immigrant comme source de danger, économique ou sécuritaire, en vient donc à être directement associé au terme de « criminel », ce qui fait de l'association générale « d'immigration » avec le Canada ou sa frontière un synonyme d'insécurité: « une partie des défis auxquels nous faisons face est dans le 1,1 millions de détentions que nous faisons [quand] nous appréhendons un large nombre d'étrangers criminels qui arrivent au pays par le Mexique ou le Canada » (c'est nous qui soulignons, U.S. Congress 2005, p.48). Enfin, c'est ici que la question de l'immigration illégale rend la frontière canadienne la plus souvent associée avec le Mexique. Pris tel quel, les propos de David V. Aguilar, chef de bureau du Border Patrol, donnent l'impression que l'immigration est un sujet tellement sensible que le Canada n'aura pas le droit d'être traité comme un partenaire unique et distingué. En ce sens, l'intérêt canadien ou la position canadienne en la matière semble céder la place à l'enjeu typiquement américain de l'immigration.

#### **3.4.6 L'immigration, analyse quantitative**

Ici, le concept de « Canada » est associé, dans 5,32% des cas, au terme « d'immigration » contre 1,28% des cas pour le concept de « frontière ». Cette différence est d'autant plus significative que même en termes absolus, le concept de « Canada » a beaucoup plus de récurrences (voir les tableaux Canada 1 et Frontière 1). Cela suggère que l'immigration est davantage perçue comme un problème de la politique canadienne que comme un problème d'intervention à la frontière.

La diminution dans le temps de la récurrence du terme « d'immigration » avec le concept du « Canada », de 7,28% à 3,81% de 2001-2004 à 2004-2008, est peut-être le signe de certains effets des politiques mises en place au fil du temps, tout comme nous le suggérons pour l'analyse du terme de « ressources et technologies ». Aussi, il faudrait se demander si la signature de l'Accord sur les pays tiers sûr, qui limite les demandes d'asile, ou encore les politiques plus conservatrices du gouvernement

Harper jouent un effet apaisant sur les perceptions de « laxisme libéral » en matière d'immigration. La légère augmentation, dans le temps, des termes « d'immigration » avec le concept de « frontière » (voir les tableaux Frontière 2 et Frontière 3) pourrait contredire cette observation même s'il faut rappeler ici que le concept de « Canada » a une association nette et relative beaucoup plus importante.

Malgré toutes les observations possibles sur le terme de « l'immigration », son importance globale, avec les concepts de « Canada » et de « frontière » mis ensemble, est plutôt faible si l'on considère son taux de récurrence de 2,44% (voir le tableau Canada et frontière 1). Bien que l'immigration soit parfois un sujet très sensible pour les Américains, *a fortiori* lorsqu'il s'agit de la frontière avec le Mexique<sup>6</sup>, le terme « d'immigration » est tout de même l'objet d'associations sept fois moins nombreuses que celui de « commerce » avec les concepts de « Canada » et de « frontière ». De tous les termes, celui « d'immigration » est le huitième en importance sur onze.

### 3.4.7 Le terrorisme, analyse qualitative

Pour les États-Unis, cette « nouvelle » préoccupation qu'est le terrorisme devient un symbole puissant de l'impression de vulnérabilité qu'ils entretiennent aux lendemains des attentats du 11 septembre 2001. Pour le Canada, la lutte américaine au terrorisme est aussi le symbole de la méfiance que lui témoigne son voisin du Sud, et qui lui affuble une image trop libérale face à la menace terroriste et trop laxiste quant à la protection du continent : « Aussi tôt que 1998, le Comité Spécial du sénat canadien sur la sécurité et l'intelligence a dépeint le Canada comme une voie d'opportunité pour les groupes terroristes, une place où ils peuvent amasser des

---

<sup>6</sup> Pour une étude détaillée des périodes de contrôles strictes ou de libéralisation des politiques de l'immigration, il est intéressant de se référer à l'œuvre de Tichenor (2002). Son livre démontre en effet comment les forces politiques américaines hésitent toujours entre une politique d'immigration ouverte et une politique répressive pour des raisons économiques, de traditions, de préservation des acquis sociaux ou simplement de racisme.

fonds, se procurer des armes, et conduire d'autres activités pour supporter leurs organisations et leurs activités terroristes ailleurs. La plupart des groupes majeurs de terrorisme international ont une présence au Canada. » (U.S. Congress 2006b, p.66). L'idée, ici reprise par le Représentant de Washington Norman D. Dicks, est donc que le Canada est un terreau fertile pour le terrorisme en Amérique du Nord, alors que les États-Unis ne font pas l'objet d'un tel examen. La représentante du Congrès Louise Slaughter abonde d'ailleurs dans le même sens : « Le second danger significatif auquel nous faisons face ici [le premier étant la drogue et la décriminalisation de la marijuana au Canada] est le potentiel pour des terroristes de traverser la frontière Nord » (U.S. Congress 2003, p.4). Une telle représentation du terrorisme, et de la criminalité en général, extériorise les menaces et rejette le blâme sur les autres en cas de failles dans la sécurité nationale (ou pourrions-nous dire continentale?).

Face à cette menace extérieure que représente le terrorisme, la frontière est également perçue comme le rempart ultime avant la libre circulation des dangers en territoire national. Katherine Harris, Représentante de la Floride, nous en offre un exemple : « Nous devons nous assurer que toute menace à notre Nation, qu'il s'agisse de terrorisme, d'une cargaison de narcotiques, de réseaux de trafic humains qui passent des criminels et des immigrants illégaux à la frontière, soit identifiée et arrêtée avant qu'elle traverse la frontière » (U.S. Congress 2001c, p.13). Bien entendu, l'association des termes de « terrorisme » et d'autres « activités criminelles » est ici évidente. Ce qui nous semble également évident dans ce genre de propos est que le renforcement des mesures de sécurité à la frontière sera probablement moins ouvert à la modération et à la considération d'impératifs non sécuritaires, qu'ils soient économiques ou autres.

Par contre, tous ne conçoivent pas la lutte au terrorisme en vase clos. Et encore une fois, la place quasi-prépondérante du commerce à la frontière à la frontière Nord se fait sentir, à l'instar des propos de Philip W. Spayd (responsable de

l'Agence des douanes américaines), un mois et demi après les attentats terroristes : « Protéger nos vastes et grandissants liens économiques avec le Canada, tout en empêchant les terroristes d'exploiter un flux commercial grandissant est notre but quant à la frontière Nord » (U.S. Congress 2001c, p.17).

#### **3.4.8 Le terrorisme, analyse quantitative**

La récurrence relative du terme de « terrorisme » avec le concept de « Canada » est de 5,65% et de 3,50% avec le concept de « frontière ». Encore une fois, cet écart dans les pourcentages doit être mis en perspective avec les données brutes, où les associations avec le concept de « Canada » sont moins nombreuses qu'avec le concept de « frontière ». L'absence de différences marquées ne permet pas, à ce point de tirer des conclusions. Par contre, l'évolution dans le temps du terme de « terrorisme » présente des résultants surprenants. En effet, le taux de récurrence entre les deux périodes pour le concept de Canada double, de 3,45% à 7,33% de 2001-2004 à 2004-2008, alors que pour les mêmes périodes de temps, l'association du terme avec le concept de frontière diminue, passant de 4,43% à 1,75%. Cela suggère qu'au même moment où la frontière est mieux perçue, par le Congrès américain, comme un rempart efficace au terrorisme, l'inquiétude de voir le Canada demeurer un sanctuaire pour les terroristes reste bien vivante. Enfin, si l'on considère la récurrence du terme pour les deux concepts mis ensemble, il faut constater que le « terrorisme » est le deuxième plus important terme reflétant une attitude dite négative (voir le tableau Canada et frontière 1). Par contre, pour l'ensemble des termes, il arrive septième sur onze.

### **3.5 Analyse des attitudes reflétant les concepts de Canada et de frontière**

Chacun des termes que nous venons de présenter s'inscrit dans une attitude dite positive, négative ou sécuritaire. Afin de dégager une vue d'ensemble pour les termes analysés, nous présenterons ici les données agrégées de chacune des trois attitudes. Ainsi, la mise en commun des analyses par terme, puis par attitude nous permettra sans doute de meilleures conclusions au moment de la vérification des pistes d'analyses.

#### **3.5.1 Analyse de l'attitude positive**

Une chose est certaine, c'est que l'attitude positive est, toutes proportions gardées, plus importante pour le concept de « Canada », avec une récurrence de 38,04% (voir le tableau Canada 1), que pour le concept de « frontière », avec une récurrence de 22,44% (voir le tableau Frontière 1).

Le second élément non négligeable est que l'attitude positive fait une nette progression dans le temps. En effet, que l'on prenne seulement le concept de « Canada » ou seulement le concept de « frontière », on peut observer un gain, en pourcentage, de l'attitude positive (voir les tableaux Canada 2, Canada 3, Frontière 2 et Frontière 3). De plus, si l'on met les concepts ensemble, l'attitude positive augmente en importance dans le temps, en passant de 24,45% à 30,53% de 2001-2004 à 2004-2008 (voir les tableaux Canada et frontière 2 et Canada et frontière 3), et ce, au détriment des autres attitudes sécuritaires et négatives. La comparaison dans le temps de l'attitude positive révèle aussi un autre élément intéressant : cette

progression de plus de 6% se fait alors même que l'importance du terme de « commerce » reste quasiment identique. Cela tend à confirmer l'idée d'un raffinement de la perception positive des relations canado-américaines.

### 3.5.2 Analyse de l'attitude sécuritaire

L'attitude sécuritaire et ses termes sont clairement désignés pour définir le concept de « frontière ». À ce titre, les pourcentages sont effectivement très révélateurs : 28,64% des termes associés au concept de « frontière » font référence à une attitude sécuritaire contre seulement 5,48% pour les mêmes termes associés au concept de « Canada ». La « frontière », contrairement au « Canada », est donc l'objet perçu de la sécurisation dans les relations canado-américaines.

Pour l'évolution dans le temps de l'attitude sécuritaire, on remarque tout d'abord que la régression observée pour le concept de « Canada » (voir les tableaux Canada 2 et Canada 3) ne peut être également observée pour le concept de « frontière » qui demeure stable d'une période de temps à l'autre (voir les tableaux Frontière 2 et Frontière 3). La « frontière » est donc toujours l'objet d'autant de préoccupations sécuritaires même si, comme nous l'avons mentionné dans l'analyse des termes de « sécurité » et de « ressources et technologies », la désignation de ce qui est à sécuriser à la frontière peut avoir changé avec le temps.

Conséquemment, la diminution observée dans le temps de l'importance de l'attitude sécuritaire, lorsque les concepts sont considérés ensemble, semble surtout être attribuable à la perception du concept de « Canada » et au gain parallèle de l'importance de l'attitude positive (voir les tableaux Canada et frontière 2 et Canada et frontière 3). Enfin, de manière générale, l'attitude sécuritaire est, avec l'attitude positive, une composante majeure de la perception des relations canado-américaines avec un taux de récurrence de 21,96% (voir le tableau Canada et Frontière 1).

### 3.5.3 Analyse de l'attitude négative

L'attitude négative est celle des trois qui obtient le moins de récurrences avec les concepts de « Canada » et de « frontière » (voir le tableau Canada et frontière 1). De même, les variations dans le temps des termes reflétant une attitude négative sont dans l'ensemble peu significatives. Par contre, le taux d'association de l'attitude négative est nettement plus élevé avec le concept de « Canada », à 16,61% (voir le tableau Canada 1), qu'avec le concept de « frontière », à 10,65% (voir le tableau frontière 1). Ainsi, alors que, dans l'ordre, l'attitude sécuritaire est la première en importance pour le concept de « frontière », suivie par l'attitude positive, puis par l'attitude négative ; l'ordre d'importance des attitudes pour le concept de « Canada » est plutôt situé dans les contrastes, alliant à la fois un mélange d'optimisme lié au commerce et à la relation « historique » d'amitié, et à la fois les plus grandes craintes quant à l'immigration, aux activités illégales et au terrorisme.

### 3.6 Le concept de terrorisme

L'analyse du mot « terrorisme » en tant que concept sert strictement à vérifier son degré de cooptation avec les trois autres termes de l'attitude négative, soit le « crime », la « drogue », et « l'immigration ». « Le processus à travers lequel l'État maintient le statu quo en transformant les demandes radicales par des changements acceptables et non-menaçants est souvent désigné comme étant de la cooptation » (Nordquist 1998, p.26). Dans notre cas, la demande « radicale » de sécurité que représente la lutte au terrorisme est associée, dans les discours, à des batailles politiques plus familières, ou conventionnelles, que sont celles de la guerre à la drogue, de la lutte à l'immigration clandestine et à la criminalité transfrontalière en général. Comme nous le verrons dans les prochains paragraphes, la cooptation de tous ces termes ensemble permet d'identifier des moyens et des objets de sécurisation qui

transforment la lutte au terrorisme en une lutte aux insécurités dans un sens large. Par ailleurs, le « crime » et la « drogue » sont des termes déjà explicités sous le terme « d'activités illégales » (voir sect. 4.4). Quant à « l'immigration » et au « terrorisme », ils ont également été expliqués dans la même section et il n'est pas utile d'en reprendre ici la démonstration.

L'idée d'observer une possible cooptation du concept de « terrorisme » avec les autres termes vise à démontrer la présence d'une définition très inclusive du mot terrorisme. Puisqu'une association entre « terrorisme » et un autre terme dans une même phrase suggère une forme de cooptation dans les discours, nous appellerons « rapport de cooptation » la fréquence relative de ces associations. L'utilisation de tableaux croisés dans l'analyse du concept de « terrorisme » permet justement de vérifier l'association simultanée d'un ou deux termes à une même récurrence de « terrorisme ». Les résultats obtenus en pourcentage sont donc conservateurs puisqu'ils illustrent uniquement le nombre de fois qu'un ou deux termes ont été associés avec le concept par rapport au nombre total de récurrence de « terrorisme ». Autrement dit, les pourcentages obtenus ne permettent pas de mesurer l'importance des associations simultanées de plusieurs termes avec le concept de « terrorisme ».

Ainsi, pour 68 associations entre au moins un terme et le concept de « terrorisme », ce dernier a été mentionné 252 fois dans l'ensemble des audiences publiques analysées, pour un taux d'association, ou rapport de cooptation, de 26,98% (voir le tableau Terrorisme 1). De plus, la progression du rapport de cooptation dans le temps est très élevée. En effet, de 23,67% pour la période 2001-2004 (voir le tableau Terrorisme 2), le rapport de cooptation a augmenté à 33,73% pour la période 2004-2008 (voir le Tableau Terrorisme 3), ce qui fait un bond de plus de 10%. La tendance à associer le terrorisme avec d'autres termes, et donc de le redéfinir, va s'accroissant. Cela a à tout le moins pour effet de désigner un éventail de menaces de plus en plus large pour un même concept.

### **3.7 Vérification des pistes d'analyse relative à la perception du Congrès**

Tout au long de cette partie, nous avons, à l'aide d'exemples et de données quantitatives, examiné les audiences publiques du Congrès américain et tenté de tracer un portrait aussi fidèle que possible de ses perceptions quant à la sécurité à la frontière canado-américaine. C'est ainsi que nous avons analysé la récurrence individuelle et agrégée (par attitude) de certains termes avec certains concepts. Tel qu'il a été expliqué dans la problématique, cette analyse a d'abord pour but de vérifier la correspondance entre certaines pistes d'analyse et des fondements théoriques véhiculés par la communauté épistémique. Pour ce faire, nous nous baserons donc sur ce que nous avons déjà dit, dans le présent chapitre, sur la perception du Congrès et sur la relation entre les termes et les concepts. Aussi, les chiffres et les exemples ne seront pas répétés.

Par contre nous confronterons chacune des pistes d'analyse avec les critères de validation pour savoir si elles franchissent minimalement les seuils de vérification (voir sect. 3.5). Pour le moment, soulignons simplement qu'en aucun cas la catégorie « sans lien » s'est vue attribuée la moitié ou plus, pour une audience publique donnée, des récurrences avec chacun des concepts de « Canada », « frontière » et « terrorisme ». Cela rencontre ainsi le premier critère de validation des résultats empiriques.

#### **3.7.1 Une ontologisation ami/ennemi**

Pour démontrer la première piste d'analyse, nous devons vérifier la présence d'une ontologisation ami/ennemi de l'État par l'importance accordée, par le Congrès, à la (ré)affirmation d'un contrôle systématique de la circulation transfrontalière. Cette démonstration se fera en deux temps, soit en démontrant comment le « Canada » est

un concept dualiste qui comprend l'ami et l'ennemi, puis en démontrant comment la réaffirmation de la sécurité à la frontière extériorise la menace et la rejette sur le Canada. Toutefois, nous commencerons par souligner que les critères de validation ont été rencontrés pour cette piste d'analyse, c'est-à-dire que l'attitude positive est associée plus d'une fois sur quatre avec le concept de « Canada » et que l'attitude sécuritaire est associée avec le concept de « frontière » dans plus de 25 % des cas.

L'ami que représente le Canada comme entité étatique ou gouvernementale est également l'ennemi que les gens sur son territoire représentent. C'est ce qui ressort lorsque les États-Unis font appel à l'amitié canadienne pour régler des questions de sécurité d'ailleurs causées par tout un ensemble de criminels-terroristes qui ont profité des faiblesses du libéralisme canadien. La menace perçue à la sécurité émerge donc d'une dualité dans le concept de « Canada ». Le Canada est, d'une part, un État ami et un partenaire commercial avec qui il est sans doute plus facile de travailler qu'avec d'autres pays qui ne partagent pas les « mêmes intérêts et valeurs ». Cela se constate d'abord par l'importance indiscutable du terme de « l'amitié » et du terme de « commerce » avec le concept de « Canada ». À eux seuls, ces deux termes peuvent en effet expliquer la très grande importance de l'attitude positive pour le concept de « Canada ».

D'autre part, il y a la population sur le territoire du Canada qui, faute de mesures de sécurité, est habité par des *individus* (possiblement) dangereux. Ainsi, les exemples cités sous les termes « d'immigration » ou de « terrorisme » décrivaient le sol canadien comme un refuge pour terroristes ou immigrants illégaux en fuite. À ce titre, l'immigration illégale au Canada semblait un sujet d'inquiétudes particulièrement grandes. Le Congrès américain en appelle donc spécifiquement au gouvernement canadien pour mieux combattre les sources d'insécurité extérieures. Le caractère extérieur de la menace, c'est-à-dire hors États-Unis, est d'ailleurs mis en

évidence par l'importance plus élevée de l'association entre l'attitude négative et le concept de « Canada ». Par opposition, le concept de « frontière » est davantage perçu comme une source de sécurité et non de danger.

Avec le symbole, certes latent, d'une frontière poreuse et l'image d'un Canada ami mais source de menaces extérieures, la sécurisation de la frontière devient un enjeu primordial. Aussi, les termes de « sécurité » et de « ressources et technologies » occupent une place prépondérante avec le concept de « frontière ». La réaffirmation du contrôle de la circulation frontalière nous semble donc évidente pour deux raisons principales. La première est à l'effet que le concept même de « frontière » est définitivement l'objet d'une attention supérieure à celui du concept de « Canada ». Conséquemment, le fait que l'attitude sécuritaire demeure toujours l'objet premier des perceptions du Congrès américain au sujet de la frontière est significatif.

De plus, l'absence de considération pour la souveraineté canadienne donne un aspect plus unilatéral et sans limite de la sécurité. Celle-ci est également, comme nous l'avons vu dans l'analyse des termes, largement indéfinie et axée sur la résolution des problèmes que sont la criminalité, le terrorisme ou l'immigration illégale et venant tous de l'extérieur. D'ailleurs, les évolutions, dans le temps des « termes de sécurité » et de « ressources et technologies » ne diminuent pas pour autant l'importance générale de l'attitude sécuritaire lorsqu'associée au concept de « frontière ».

### **3.7.2 La cooptation et la mexicanisation de la frontière**

La seconde piste d'analyse est la suivante : il y a, dans les audiences publiques du Congrès, une cooptation de différents termes à celui de terrorisme, tel que les termes de « trafic de drogue » ou « d'immigration illégale », faisant ainsi référence à une « mexicanisation » de la sécurité à la frontière canado-américaine. Cette piste

sera vérifiée d'abord en démontrant les associations récurrentes entre le concept de « terrorisme » et d'autres termes représentant l'illégalité. À ce titre, le seuil minimal de récurrence, établi à 25%, a été atteint et permet la vérification de cette piste d'analyse. Ensuite, pour démontrer la cooptation des enjeux que représentent la lutte au terrorisme et les autres termes, ces associations récurrentes seront mises en perspective avec la redéfinition du rôle sécuritaire de la frontière.

La tendance qu'a le Congrès américain à définir la sécurité à la frontière, de manière de plus en plus vague avec le temps, comme un barrage à tout ce qui est « illégitime » constitue sans doute le premier indice de cooptation des menaces. De plus, les exemples utilisés lors de la définition des termes de « terrorisme » et « d'activités illégales » contenaient dans la même phrase tous les termes de l'attitude négative : trafic de drogue, crime, immigration illégale et terrorisme. Dans le cas du terme « d'immigration », un des exemples cités associait dans la même phrase l'immigration canadienne et l'immigration mexicaine. Si de tels exemples peuvent sembler, au premier abord, anecdotiques, l'analyse quantitative de la cooptation de concepts à celui de « terrorisme » démontre qu'une telle association survient dans presque un cas sur trois. De plus, les résultats empiriques ont démontré que la cooptation se renforçait avec le temps, contribuant à l'idée que le terrorisme se définit de manière plus large une fois les événements du 11 septembre 2001 devenus un argument sécuritaire plus qu'une préoccupation politique d'actualité.

Suivant les conclusions quant à la première piste d'analyse, la cooptation au terme de « terrorisme » ceux de « crime », de « drogue » et « d'immigration » permet de tirer un certain nombre de conclusions. Tout d'abord, la réaffirmation du contrôle à la frontière canado-américaine, pour les Américains, passe par la lutte face à un

ennemi défini de manière de plus en plus générique<sup>7</sup>. D'ailleurs, si l'intérêt sécuritaire à la frontière canado-américaine est né de la lutte au terrorisme, notre analyse a déjà démontré que le terme « d'activités illégales », et non celui de « terrorisme », est la référence principale dans la catégorie de l'attitude négative. De plus, l'association croissante de « l'immigration » avec le « terrorisme » suggère une criminalisation induite des étrangers. Autrement dit, si la sécurité est définie par opposition au terme de « lutte au terrorisme » et la cooptation des termes de « criminalité », de « trafic de drogue » et « d'immigration illégale »; la menace devient un objet centré sur l'individu et ses origines. Enfin, si l'on prend mot à mot l'idée de la mexicanisation de la frontière canado-américaine, il faut s'attendre à une sécurisation de cette dernière qui fait fi des réalités politiques et socio-économiques canadiennes.

### 3.7.3 La frontière sécurisée et mercantilisée

La troisième et dernière piste d'analyse concernant la perception du Congrès américain vise à démontrer comment le discours sécuritaire criminalise la circulation des individus tout en intégrant l'idée de l'importance de la libre-circulation des marchandises. En tablant sur les conclusions des deux premières pistes d'analyse, la troisième démontrera la présence d'un double discours sur les relations à la frontière canado-américaine. Le premier volet de ce double discours est sans aucun doute d'ordre commercial. Le second est clairement sécuritaire mais, et c'est là l'intérêt de la démonstration qui suit, d'une manière complémentaire et mutuellement bénéfique au caractère économique de la frontière canado-américaine. Tout d'abord, il nous faut encore souligner que les critères de validation pour cette piste d'analyse, soit une importance relativement similaire des deux attitudes – sécuritaire et positive – mais

---

<sup>7</sup> Par « générique », nous entendons l'amalgame des labels d'immigrants illégaux, de criminels, de trafiquants et de terroristes sous une même représentation d'un ennemi extérieur aux États-Unis.

aussi une importance combinée de celles-ci dépassant largement le seuil de récurrence d'une fois sur quatre, sont rencontrés. La troisième et dernière piste d'analyse concernant la perception du Congrès est donc vérifiée.

La mexicanisation de la frontière est donc un concept qu'il faut nuancer. En premier lieu, l'importance indéniable du terme du « commerce » par rapport aux autres termes ne peut que confirmer que la perception par le Congrès des relations canado-américaines intègre l'idée de l'importance de la libre-circulation des marchandises. Pour confirmer cette analyse, il faut aussi se rappeler la progression, dans le temps, de l'attitude positive par rapport aux attitudes sécuritaire et négative. De plus, les changements constatés dans la composition des termes de l'attitude positive suggèrent un raffinement dans la perception des relations canado-américaines qui sont moins strictement commerciales et davantage basées sur des termes comme « l'amitié », la « coopération » et les « défis ».

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'importance de l'attitude positive dans la perception du Congrès ne diminue pas pour autant l'aspect sécuritaire des relations, même commerciales. Bien au contraire, l'idée d'une sécurisation intelligente est très présente dans la compréhension qu'a le Congrès de la frontière canado-américaine. Comme nous l'avons démontré, les références à des solutions technologiques, ou « intelligentes », pour achever la sécurité à la frontière sont fréquemment accompagnées de mises à en garde contre toutes mesures pouvant entraver la fluidité du commerce entre les deux pays.

Par ailleurs, la diminution dans le temps des termes négatifs, jumelée à une augmentation simultanée de la cooptation de tous les termes négatifs entre eux, donne au concept de « sécurité » un caractère large, indéfini et individualisé. Aussi, et au risque de se répéter, la sécurisation intelligente de la frontière semble être perçue comme une série de moyens dédiés à l'interception d'individus illégitimes.

L'identification précise de la nature des insécurités n'a donc qu'une importance secondaire face au symbole de la sécurité frontalière. D'ailleurs, la définition du terme de « terrorisme » a démontré que même le combat aux terroristes ne peut être un succès s'il compromet le commerce. À la limite, le commerce devient une représentation positive du succès de la lutte au terrorisme. À notre avis, cela est d'ailleurs mis en évidence par l'importance globale des attitudes sécuritaire et positive qui arrivent loin devant l'attitude négative. Ainsi, dans cet amalgame sécurité-commerce, force est de constater que les rapports à la frontière ne sont pas seulement sécurisés, ils sont aussi mercantilisés.

## CHAPITRE IV

### VÉRIFICATION DE LA QUATRIÈME PISTE D'ANALYSE ET DE L'HYPOTHÈSE PRINCIPALE DE RECHERCHE

Nous avons déjà identifié dans la problématique (voir Ch. 2) la manière dont les théories critiques et l'analyse discursive problématisent la sécurité, l'État et le savoir sur la sécurité. Ainsi, il est possible qu'un discours dominant existe autant parmi les membres de l'élite politique et économique, dont le Congrès américain fait partie, que parmi les membres de la communauté épistémique. D'ailleurs, en résumant les écrits de la communauté épistémique, nous avons identifié, dans l'état de la question, trois grands axes de recherche sur les politiques de sécurité frontalière post-11 septembre. Le second axe identifié dans l'état de la question (voir sec. 2.1.2) était celui de la recherche d'un équilibre entre la sécurité et l'économie. Nous croyons que cet axe relève du discours dominant et une section y sera consacrée dans l'analyse qui suit. Par opposition, le dernier axe de recherche, celui sur le discours sécuritaire et la perception de la menace (voir sec. 2.1.3), nous servira à illustrer la présence d'un contre-discours ou d'un discours alternatif.

Dans cette partie-ci, nous tenterons donc d'identifier le discours dominant de la communauté épistémique afin de voir comment il participe à la justification intellectuelle du discours du Congrès américain sur la frontière canado-américaine. Toutefois, et afin de mieux distinguer le discours dominant, nous ferons d'abord un examen de la littérature critique des politiques de sécurité. Cela nous permettra de faire le lien entre notre analyse de la perception du Congrès américain et les critiques qui ont été formulées à l'endroit des politiques sécuritaires. Cela nous permettra également de situer la littérature critique par rapport au discours dominant et d'insister sur les insuffisances apparentes de cette critique. Notamment, nous

insisterons sur l'importance d'éviter la réification des sphères économiques et politiques lorsqu'il s'agit de politiques sécuritaires.

Cette réflexion devrait donc, au terme de cette partie, nous permettre de confirmer notre quatrième piste d'analyse : démontrer comment la théorie autant que la pratique sont organisées autour de la dichotomie économie/sécurité. Ultiment, la vérification de la quatrième piste d'analyse devrait aussi nous permettre de confirmer l'hypothèse principale de la recherche : « l'étude de la perception qu'a le Congrès américain de la sécurité à la frontière canado-américaine révèle l'existence d'un discours qui réifie le concept américain de sécurité et le concept canadien d'intégration économique, tels qu'attribués par la communauté épistémique, entraînant une criminalisation des individus ».

#### **4.1 Nouveau discours sécuritaire ou sécurité renouvelée ?**

Pour Didier Bigo (2008) comme pour d'autres auteurs qui réfléchissent sur le concept de la sécurité, les attentats du 11 septembre n'ont fait que consacrer un discours sécuritaire déjà existant. Il s'agirait d'un discours qui dépeint la mondialisation du terrorisme, qui voit ses attentats comme des actes de guerre et qui, depuis le 11 septembre 2001, donne l'impression d'une ère nouvelle nécessitant des actions nouvelles pour la « survie de la nation » et la « protection de la population » (p.71). « L'insécurité globale » devient alors la base justificative pour une surveillance accrue et des lois plus oppressives (Ibid.).

Une revue de presse condensée rend compte des propos de Didier Bigo en suggérant aussi que les nouvelles actions pour la survie de la nation n'ont pas été prises à la légère. Dès le 14 septembre 2001, le *New-York Times* rapporte que les agents du FBI croient qu'au moins deux terroristes responsables des attentats contre

le *World Trade Center* sont entrés par le Canada, légitimant du même coup un renforcement extrême des mesures de sécurité à la frontière (Howe Verhovek 2001). Celle-ci sera pratiquement fermée pendant plusieurs jours. Par la suite, plusieurs ont dénoncé l'extrême porosité de la frontière canado-américaine alors que seulement 3000 agents y sont postés comparativement à 8000 agents à la frontière mexicaine (Ibid.). Depuis ces dénonciations, d'ailleurs, tous les postes à la frontière canadienne sont ouverts en tout temps et ont au moins deux agents en poste en même temps.

Le durcissement des mesures de sécurité à la frontière est également visible par l'apparition d'agents armés dans les rangs canadiens. En effet le gouvernement conservateur de Stephen Harper a annoncé son intention d'armer tous les agents des Services frontaliers du Canada d'ici les dix prochaines années (Mason 2006). Cependant, le *Western Hemisphere Travel Initiative* (WHTI), qui exige la détention du passeport pour traverser les frontières terrestres entre le Canada, le Mexique et les États-Unis, est une nouvelle mesure de sécurité qui est sans doute parmi les plus controversées. Ainsi, devant l'empressement du gouvernement américain de consacrer l'entrée en vigueur de cette nouvelle mesure, les membres du Congrès ont fait d'énormes pressions pour en retarder une application qui, jugent-ils, aurait eu des effets néfastes sur les voyageurs et le tourisme en Amérique du Nord (Blumenthal 2007). Néanmoins, la réaffirmation du contrôle de la frontière canado-américaine semble confirmée par l'importance des politiques dont elle fait l'objet depuis le 11 septembre 2001.

#### **4.1.1 Une frontière symbolique et diffuse**

Au niveau de son impact politique, les auteurs critiques croient généralement que l'effectivité réelle des mesures de sécurité, dont celles décrites dans le paragraphe précédent, importe peu dans la réaffirmation de la frontière comme objet de sécurité étatique ou de lutte au terrorisme. « Pour les besoins de la cause, la frontière devient

aussi synonyme de mur, réel ou immatériel, mais toujours emblématique [...] » (Wackermann 2005, p.31). Le caractère symbolique des mesures prises à la frontière est donc un aspect central du discours sécuritaire et de son emphase sur l'insécurité globale. D'ailleurs, les appels du Congrès à la sécurisation de la frontière ont démontré une insistance particulière sur le caractère amical de cette nouvelle relation sécuritaire entre le Canada et les États-Unis. Cette insistance sur l'amitié canadienne s'explique certainement par la volonté américaine de convaincre son « allié naturel » de la nécessité de changer ses politiques. « Les frontières n'induisent ou n'incarnent cependant pas uniquement des aversions. *Elles servent aussi de ferments à l'exportation d'idéologies* » (Ibid., p.32). Aussi, mais sans trop extrapoler à partir des propos de Wackermann, il nous semble juste d'admettre qu'une sorte de mimétisme ou de reproduction des politiques frontalières puisse avoir lieu de part et d'autre d'une frontière. Dans le cas qui nous concerne, cela revient à dire que les gouvernements canadiens et américains partagent une vision similaire de la sécurité frontalière.

Une des idées que partageraient maintenant le Canada et les États-Unis est sans doute celle de la frontière diffuse. Dans le cadre plus large de la « lutte au terrorisme », la frontière diffuse a, selon Karine Côté-Boucher, le nouveau rôle d'être un « filtre social » du caractère légitime ou illégitime des déplacements (2008, p.143). Par exemple, l'existence de contrôles accrus pour l'octroi de permis de séjour en tous genres à l'égard des non-citoyens constitue un contrôle de la légitimité d'un étranger en territoire national. Ainsi, la frontière est diffuse à partir du moment où l'information circule dans d'autres agences du gouvernement, en d'autres lieux et d'autres temps qu'au moment de passage des individus à un point de la frontière (Ibid., p.144)<sup>8</sup>. Pour le Canada, l'acceptation de l'idée de la frontière diffuse se reflète

---

<sup>8</sup> Cela se lit comme suit dans le texte original: « Yet, going beyond the government of movement, the smart border is also extended inside its geopolitical location for the surveillance of citizens and noncitizens intelligence agencies consider to be potential "terrorists." ».

d'ailleurs dans les accords signés avec les États-Unis, dont l'Accord sur la frontière intelligente (*Smart Border Agreement*, Ibid.). Nous croyons donc que ce type de redéfinition canado-américaine de la sécurité observée par les auteurs critiques explique le caractère « amical » de la relation entre les gouvernements canadiens et américains.

Par ailleurs, avec les mesures de sécurité comprises dans la frontière diffuse viennent une redéfinition de ce qui représente une menace à repousser vers l'extérieur de l'État : « [...] la frontière contemporaine garantie aussi aux agences de sécurité une grande légitimité dans la définition du danger, dans l'affirmation du degré de menace et dans les solutions à apporter à ces dangers [...] » (Côté-Boucher 2008, p.145). Autrement dit, avec la multiplication des agences qui définissent les objets de sécurité, le concept de « menace à la sécurité » se trouve à être constamment élargi. Comme nous le verrons dans les prochains paragraphes, cette menace est redéfinie en criminalisant les individus.

#### **4.1.2 Renseignement et technologisation de la frontière**

En reprenant les propos de Didier Bigo, le discours sécuritaire est en évolution et la « sécurité nationale » fait maintenant l'objet d'un affrontement entre deux écoles de pensée. Pour les penseurs classiques, la division interne / externe rend les terroristes et criminels des sujets de sécurité intérieure et non des préoccupations internationales. Le strict renforcement des frontières est donc la solution principale à la sécurité « nationale » et non « globale » (Bigo 2008, p.87). Pour les modernes, au contraire, la sécurité doit être globale et la frontière est donc désuète. La frontière ne protégeant plus le territoire, la lutte est à la fois locale et globale (*glocal* en anglais) dans une tentative de contrôler l'information et les individus à tous les niveaux des réseaux sociaux ou communautaires. Cela se fait à l'aide d'une coordination de tous

les services de sécurité et de renseignement. Sous cet angle, la sécurité frontalière autant que le PATRIOT ACT sont donc des outils (Ibid., p.90-91) plutôt que des objets de la survie de l'État.

Nous croyons cependant que la frontière est envisagée aujourd'hui autant d'une manière classique que moderne, alors que le concept de la sécurité est coopté aux thèmes d'immigration et de trafic de drogue qui relèvent d'autres considérations socio-culturelles très présentes chez les politiciens aux États-Unis. La proposition de certains membres du Congrès, en décembre 2005, d'ériger une barrière à la frontière canadienne (Gorham 2005) relève d'ailleurs ce mélange des genres, puisqu'à la frontière mexicaine, une telle clôture sert plus à empêcher l'immigration illégale que le terrorisme. Dans la même lignée, l'entrée en vigueur en 2004 de l'Accord sur les pays tiers sûr, qui essuie même des critiques de la part du Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui craint une augmentation de l'immigration clandestine (Krauss et Pear 2004), participe au vieux débat américain sur l'immigration en même temps qu'il représente un pas sérieux vers l'intégration continentale de la sécurité.

D'ailleurs, le mélange entre les deux visions de la sécurité à la frontière telle que décrite par Bigo se rencontre aussi dans la technologisation de la frontière. « Souvent comprise comme une conséquence du 11 septembre, la technologisation trouve actuellement ses racines au début des années 80 aux États-Unis avec le rapatriement des techniques de la Guerre du Vietnam et leur redéploiement à la frontière américano-mexicaine [...] durant la « Guerre contre les drogues » [*War on drugs*] » (Ceyhan 2008, p.102). La problématisation de l'immigration dans les années 1990, puis du terrorisme plus récemment n'ont fait que perpétuer le processus de technologisation de la sécurité par la suite (Ibid.). Sous cet angle, la mexicanisation de la frontière canado-américaine engendrée par la politique américaine trouve une explication logique au sein des théories critiques.

De plus, cette reprise, à travers la technologisation de la frontière depuis le 11 septembre 2001, des thèmes de la lutte au trafic de drogue et de la problématisation de l'immigration fournit sans doute une explication très probante de leur cooptation avec le thème de la lutte au terrorisme. À ce titre, Ayse Ceyhan propose trois logiques qui sous-tendent la technologisation des frontières post-11 septembre et leur intégration dans des systèmes de sécurité : l'identification du risque et l'interception des individus risqués ; la gestion de la circulation des gens, des biens et des transports ; la logique ambiante des services de renseignement qui vise une intégration confortable de la technologie sécuritaire dans la vie quotidienne des gens (Ibid., p.108)<sup>9</sup>. La technologisation de la frontière est alors un moyen d'imposer l'évaluation du caractère risqué des individus, potentiellement terroristes, et s'érige en solution à la « sécurité nationale ». En résumant, la frontière est diffuse, elle coopte tous les thèmes associés à des activités individuelles criminelles et elle fait l'objet d'une technologisation accrue. De cette manière, la sécurité devient un terme très largement défini qui reprend des luttes historiques et qui, dans un nouveau contexte de guerre au terrorisme, s'adapte en ciblant les individus dits menaçants à l'aide de réseaux d'information et d'identification intergouvernementaux.

Les relations canado-américaines participeraient donc à un discours discriminant les individus au bénéfice du pouvoir étatique. En effet, en mettant la technologisation en perspective, Karine Côté-Boucher identifie ce qui constitue un nouveau discours, soit le « paradigme du renseignement », qui tire directement sa légitimité des attentats du 11 septembre 2001 (2008). Sauf que, comme le démontre notre analyse du chapitre précédent, les politiciens définissent les enjeux de manière dualiste, en hypertrophiant la sphère économique. Ce qui est ignoré par cette auteure,

---

<sup>9</sup> Ce lit comme suit dans le texte original : « The integration of these devices in the security realm is fostered by the interconnection of three logics. First, a logic of security that corresponds to the identification of risks and dangers and to the interception of risky people. Second, a logic of management of flows of people, goods and transportation. And third, a logic of ambient intelligence (*Aml*) which is about the integration of microprocessors in the daily life of individuals to make it more comfortable. »

et également peu étudié chez beaucoup d'auteurs critiques, c'est justement la manière dont la sphère économique définit les enjeux sécuritaires post-11 septembre. Bien que l'idée de projets économiques et politiques particuliers inclus dans les discours dominants soit invoquée dans les théories critiques (Côté-Boucher 2008, p.147)<sup>10</sup>, il n'existe aucune explication sur la manière dont les deux sphères se rejoignent, contribuent l'une à l'autre et excluent d'autres discours. À cet égard, la mise en garde de Masson et Lapointe (2004, voir également Chap. 2) sur la réification des sphères économiques et politiques demeure pertinente<sup>11</sup>. Au contraire, notre analyse suggère que ces discours économiques et politiques se rejoignent autant dans le langage des politiciens que dans celui de la communauté épistémique et ce, bien qu'ils soient trop souvent présentés comme des enjeux distincts.

## 4.2 L'équilibre entre la sécurité et l'économie

« Depuis une vingtaine d'années, les études de la sécurité ont cherché à se libérer du carcan de la Guerre Froide où seules les questions de défense militaire et de sécurité dite nationale avaient droit de cité dans le monde des études de sécurité. Depuis le 11 septembre 2001, nous sommes revenus à la case départ. » (Macleod 2004 et al., p.9). Cette citation résume en quelque sorte les propos de ce chapitre : il existe, au sein de la communauté épistémique, un discours dominant sur les études de sécurité. Comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, nous croyons que ce discours dominant est celui qui organise la dichotomie économie/sécurité et

---

<sup>10</sup> Dans tout son texte traitant de l'Accord sur la frontière intelligente, Karine Côté-Boucher mentionne simplement que la souveraineté de l'État et l'appareil du pouvoir sont redéfinis afin de permettre des contrôles économiques et politiques (2008, p.147). C'est bien peu pour l'analyse de la signification politique d'un accord qui, du propre aveu de l'auteur, est issu du Partenariat pour la sécurité *et la prospérité* (c'est nous qui soulignons)...

<sup>11</sup> Nous relevons cette lacune même s'il faut admettre que la théorie critique permet facilement de résoudre cette problématique. C'est pourquoi nous ne proposons pas d'adopter un cadre théorique différent afin de traiter de la question présente.

individualise la lutte au terrorisme. C'est à tout le moins ce que suggèrent Condon et Sinha qui illustrent de façon éloquente ce qui leur semblent être les seules motivations post-11 septembre : « À la frontière canado-américaine, *les menaces à la sécurité et au commerce* ont déclenché une coopération sans précédent sur des enjeux [relatifs à] la frontière et à la sécurité » (c'est nous qui soulignons, 2003, p. XV). D'ailleurs, près d'un an après les attentats, le président Bush et le Premier ministre Jean Chrétien s'entendaient, malgré leur désaccord sur une éventuelle action contre l'Irak, à entreprendre plusieurs actions pour empêcher le commerce de ralentir devant les nouvelles précautions sécuritaires (Marquis 2002). De plus, dès mai 2002 les médias rapportent que « [...]les fonctionnaires américains et canadiens planchent en collaboration avec l'entreprise privée sur des systèmes d'inspections électroniques destinés à renforcer la sécurité à la frontière sans nuire au passage des milliers de conteneurs et de marchandises qui passent la frontière tous les jours par camion et par train » (Taillefer 2002, p. A10). À la lumière de ces affirmations, les pratiques commerciales semblent être le seul bémol que l'on puisse apporter pour modérer les pratiques sécuritaires et la lutte au terrorisme à la frontière.

Pourtant, si la lutte au terrorisme est, conformément au discours sécuritaire américain, la nouvelle priorité pour les pays occidentaux, « une grande partie de notre planète vit dans une insécurité et une peur qui n'ont rien à voir avec le terrorisme international » (Macleod 2004 et al., p.10). Dans le même ordre d'idées, il est plutôt difficile de croire que la fluidité du commerce et la sécurité accrue aux frontières résument la complexité des enjeux qui surviennent avec la guerre au terrorisme. Bien entendu, le discours dominant, même s'il prend une place prépondérante au sein de ce champ de connaissances, n'est pas seul et un courant critique existe pour dénoncer les œillères imposées par ce paradigme qui se dit lui-même rationnel. C'est pourquoi nous commencerons l'explication de notre quatrième piste d'analyse par une réflexion sur la sécurité comme concept au sein de la dichotomie économie/sécurité.

Ensuite, nous nous pencherons plus spécifiquement sur les études de sécurité dites rationnelles pour voir comment la théorie autant que la pratique sont organisées autour de la dichotomie économie/sécurité.

#### 4.2.1 Théorie critique, sécurité et économie

Ole Waever est sans aucun doute un auteur-clé dans la problématisation des études de la sécurité. En effet, en voulant dénaturiser le concept de sécurité, il propose la *sécurisation* des enjeux. Pour Waever, un problème de sécurité apparaît lorsqu'il « court-circuite l'ordre politique à l'intérieur d'un État et ainsi altère les prémisses pour toutes les autres questions » (1995, p.52). Aussi, c'est lorsque la sécurité est transposée dans d'autres secteurs de la société qu'il y a sécurisation d'un enjeu. Cette sécurisation peut en principe se produire chaque fois que l'État et ses élites voient une menace à l'ordre politique : la déclaration de la sécurisation d'un enjeu devient alors un acte de langage post-factum (Ibid., p.54). Certains auteurs, comme Peter Andreas, critiquent d'ailleurs le gouvernement américain en dénonçant la sécurisation de certains enjeux aux lendemains des attentats du 11 septembre : « des sujets discutés traditionnellement dans le contexte des frontières, tels que le commerce et la migration, sont maintenant inévitablement traités dans un contexte de sécurité. » (Andreas 2003, p.44). L'auteur craint aussi le renforcement des frontières car « cela gêne le commerce et les voyages légitimes plutôt que le terrorisme et met à rude épreuve les relations entre les États-Unis et leurs deux voisins les plus proches » (Ibid., p.45). De plus, pour Andreas, les questions sécuritaires ont maintenant le dessus sur les préoccupations économiques et les deux impératifs qu'elles représentent entrent en « collision » (Ibid., p.63). Par contre, une analyse du discours du Congrès américain a permis d'observer un rapprochement dans les préoccupations économiques et sécuritaires à la frontière du Nord. Les craintes pour le commerce apparaissent donc de moins en moins fondées.

Contrairement aux propos de Peter Andreas, nous croyons plutôt que ces enjeux sont compris par les protagonistes et qu'ils sont intégrés dans un complexe sécurité-économie sous couvert de la technologisation de la frontière. Si la sécurisation des enjeux à la frontière et les effets néfastes que ce discours peut avoir pour le bien-être des populations concernées sont correctement mis en évidence par Andreas, la présence d'une double légitimité économique et politique dans le discours sécuritaire n'est pas illustrée adéquatement. D'ailleurs, deux critiques qui sont faites au sujet de la théorie de la sécurisation de Waever rejoignent nos propos. Tout d'abord, on reproche une vision insuffisamment sociologique du processus de sécurisation que peuvent être les luttes de pouvoir ou la réappropriation par certains de la définition de la sécurité. De plus, sa théorisation de l'acte de langage ignore les aspects non linguistiques de la sécurisation qui proviennent peut-être des pratiques discursives mais qui sont soit des sites de pouvoir, comme les représentants de l'État, soit des pratiques non discursives comme la technologie (Macleod 2004 et al., p.46-47). Ainsi, « réduire [la sécurité] à un simple acte de langage ne nous dit rien sur la complexité du processus qui a mené à la décision de déclarer tel ou tel objet référent de la sécurité ou pourquoi on l'accepte si facilement » (ibid., p.48). En réponse aux critiques d'Alex Macleod, notre prétention est que l'opposition des intérêts économiques et sécuritaires dans les études sur la sécurité permet de rendre ces objets naturels et mutuellement exclusifs dans une perspective d'intérêt national (voir Sec. 2.2.4), légitimant du même coup un discours véhiculé par les institutions politiques et exemplifié par une technologisation accrue de la circulation à la frontière.

#### **4.2.2 Discours dominant, sécurité et économie**

Le discours dominant a donc une manière de présenter les enjeux sécuritaires et économiques comme des objets naturels et mutuellement exclusifs. Pour que ces enjeux soient mutuellement exclusifs, ils doivent être présentés comme étant

fondamentalement en contradiction l'un avec l'autre. Considérons par exemple les propos suivant : « le Canada risque cependant d'être la voie d'accès d'une attaque contre les États-Unis. Cela a de graves conséquences pour les relations politiques et économiques du Canada avec les États-Unis et tout ce que cela implique pour le bien-être économique des Canadiens et la souveraineté du Canada. » (King 2003, p.29). Ici, la réaction sécuritaire américaine est décrite comme une menace directe à la souveraineté et l'économie canadienne. Il s'agit donc d'un jeu à somme nulle entre la sécurité et l'économie : une mesure pour la sécurité est une mesure contre l'économie et vice-versa. Les propos de David L. King mettent aussi en évidence une perspective de la sécurité qui est fondée sur l'intérêt national ou, pourrions-nous dire, étatique. Aussi, en parlant de la faiblesse des engagements militaires canadiens dans l'OTAN ou ailleurs, King définit l'intérêt canadien : « cette approche politique sert bien les intérêts du pays en matière de sécurité nationale, particulièrement ses intérêts économiques. Le Canada bénéficie du fait d'être un « profiteur » (*free rider*) en matière de défense ». (Ibid., p.34). Selon l'auteur, la sécurité nationale canadienne est donc définie autour de ses intérêts économiques. De plus, cela serait en opposition avec l'intérêt sécuritaire américain qui est décrit comme beaucoup plus axé sur la lutte au terrorisme et l'engagement militaire. Une telle discussion sur l'intérêt national introduit par la bande une discussion sur le degré d'intégration continentale entre les deux pays. En effet, l'idée de l'intérêt canadien est à l'effet que de se soumettre en partie aux demandes sécuritaires américaines pourrait permettre d'éviter des effets trop contraignants sur le commerce transfrontalier, tout en arrachant quelques concessions face au durcissement des contrôles de sécurité.

Par ailleurs, l'opposition entre le commerce et la sécurité se reproduit également lorsque certains auteurs tentent d'expliquer la manière dont les politiciens pensent l'équilibre entre l'économie et la sécurité. Considérons les propos suivants : pour Jeff Heynen, « [...] la nécessité de bâtir des coalitions afin de faire passer certaines lois pousse souvent les membres du Congrès des États du Nord et du Sud à

travailler ensemble, ce qui conduit à davantage d'harmonisation des pratiques aux deux frontières. » (2003, p.71). Toujours selon l'auteur, un nouveau paradigme de sécurité émerge devant ces pratiques puisque « l'utilisation d'approches classiques pour accroître la sécurité aux frontières comporte un prix – c'est-à-dire une diminution du commerce – trop élevé » (*Ibid.*, p.74). D'un point de vue critique, ces observations sont très intéressantes puisqu'elles révèlent à la fois le caractère sociologique et technologique du nouveau discours sécuritaire. En effet, ces deux citations de Heynen nous expliquent d'abord comment un site de pouvoir, le Congrès américain, en est arrivé à une coalition entre le Sud et le Nord pour voter de nouvelles mesures de sécurité aux frontières. Ensuite, l'auteur nous montre comment un calcul coûts/bénéfices a pu être à l'œuvre dans l'évolution des pratiques sécuritaires vers une considération plus grande des impacts économiques de celles-ci. De notre perspective, cela peut certainement expliquer la tendance, observée par d'autres auteurs, vers une technologisation de la sécurité.

Toutefois, Heynen décrit lui-même le commerce et la sécurité comme les deux seuls enjeux de la lutte au terrorisme : « devenir coriace à la frontière a été une stratégie politique plus intéressante que chercher des moyens innovateurs en vue d'atteindre un équilibre entre les deux buts qui sont la facilitation du commerce et la surveillance ». (2003, p.80). De plus, pour l'auteur, les États-Unis sont de plus en plus préoccupés par les questions politico-stratégiques de la frontière tandis que le Canada est beaucoup plus concentré sur le volet économique (Heynen 2003, p.82). En ce sens, l'auteur participe à la réification, dans son analyse, des deux sphères puisqu'il reprend l'idée d'un jeu à somme nulle entre les deux concepts et applique à son propre cadre analytique les notions d'intérêts et de calcul coûts/bénéfices. Cela se reflète ainsi dans la dynamique nord-américaine par une opposition dichotomique entre les intérêts économiques canadiens et les intérêts sécuritaires américains.

Par ailleurs, tous ne sont pas d'accord avec l'idée que la sécurité accrue aux frontières depuis le 11 septembre est économiquement mauvaise en soi. Selon Muller, « la plupart des recherches [de la Border Policy Research Institute] sont basées sur la prémisse que l'augmentation des temps d'attente, ou ce qui fait référence à « l'épaississement de la frontière », est le résultat de mesures de sécurité intensifiées à la frontière canado-américaine [...] » (2008, p.1). Par contre, toujours selon l'auteur, davantage de mesures de sécurité ne sont pas nécessairement un problème; c'est plutôt la stratégie employée pour améliorer la sécurité qui risque de créer un système lourd et inefficace dans l'administration de la frontière (Ibid., p.2). Dans une approche plutôt constructiviste, Muller explique aussi comment la sécurisation passe par une obsession pour les instruments d'identification biométriques, où ceux qui possèdent ces technologies définissent non seulement les solutions, mais aussi le risque lui-même (Ibid., p.4). Ces remarques sur le processus sociologique de redéfinition de la sécurité par la technologie semblent hautement pertinentes du point de vue critique. Néanmoins, les réflexions de Muller sur la technologisation de la sécurité, où il cite d'ailleurs Ayse Ceyhan, une auteure très critique des politiques sécuritaires, et la quantification du risque aboutissent simplement au constat d'un déséquilibre entre les objectifs sécuritaires et économiques (Ibid., p.7). L'analyse de Muller ne procède donc pas à une remise en cause du concept de sécurisation des frontières, ni même à une réflexion sur les objectifs que semblent promouvoir les nouvelles mesures de sécurité post-11 septembre. À la stratégie de gestion du risque, l'auteur propose en fait une critique constructiviste uniquement pour suggérer des modifications pratiques à la sécurité à la frontière. Le but avoué étant de rendre celle-ci plus efficace et moins contraignante économiquement, l'analyse participe, encore une fois, à l'organisation de la pratique autour de la dichotomie économie/sécurité.

Pour d'autres auteurs encore, le fait qu'une étude « sur les effets post-11 septembre de la sécurité aux passages frontaliers a noté que l'augmentation de la sécurité a eu des ramifications économiques pour les exportateurs canadiens » constitue le point de départ d'une recherche visant à adoucir les effets négatifs de la sécurisation de la frontière (Goodchild, Albrecht et Leung 2008, p.8). Pourtant, si cela aurait eu pour effet de nous convaincre de la pertinence de l'immense attention accordée au déséquilibre entre la sécurité et l'économie, les conclusions de cette même étude remettent la question en perspective : « les transporteurs ont absorbé largement les coûts additionnels des délais [...] et l'étude n'a pas trouvé de preuve que les mesures de sécurité accrues ont eu un effet sur le volume des exportations canadiennes aux États-Unis. » (Ibid. [Goldfarb 2007], p.8). Les conséquences des nouvelles mesures de sécurité sont donc, selon les aveux mêmes des auteurs, plus ou moins déterminantes sur le plan économique.

Dans le cadre de leur étude sur le trafic transfrontalier entre le Canada et les États-Unis, Goodchild, Albrecht et Leung (2008) constatent que les programmes établissant une cote de sécurité au trafic commercial, en particulier le programme FAST, ont un effet positif sur le temps d'attente d'une cargaison à la frontière pour ceux qui les utilisent. Par ailleurs, notent-ils, certains types de transporteurs sont moins incités à souscrire à ce type de programme de sécurité étant donné le type de marchandise qu'ils transportent. Ce serait notamment le cas des cargaisons de denrées périssables qui font face à des mesures de contrôles beaucoup plus sévères et complexes que les pièces automobiles par exemple (Ibid., p.41). Il s'agit bien plus ici de questions techniques pour ce qui est de l'attente aux frontières des voyages commerciaux. Les règles en matière d'importations des marchandises n'ont rien à voir avec la lutte au terrorisme et pourtant, les discussions quant à leur lourdeur administrative et leur manque d'intégration sont inscrites dans le cadre du nouvel environnement sécuritaire post-11 septembre. Ainsi, l'idée, même contestée, que les nouvelles mesures de sécurité sont dommageables pour l'économie, engendrent des

études dont les analyses dépassent largement les questions sécuritaires. L'étude des pratiques technologiques visant à améliorer le trafic commercial semble donc utiliser la sécurité comme prétexte à des objectifs de rationalisation des opérations commerciales transfrontalières. En ce sens, la sécurité ne devrait pas être perçue comme étant un frein à libéralisation des marchandises, mais plutôt comme étant, au moins en partie, au service de l'économie.

### **4.3 Vérification de la quatrième piste d'analyse et de l'hypothèse**

Dans le chapitre précédent, nous avons pu, en analysant la perception qu'a le Congrès de la frontière canado-américaine, vérifier les pistes d'analyses suivantes : la présence d'une ontologisation ami/ennemi de l'État par l'importance accordée, par le Congrès, à la (ré)affirmation d'un contrôle systématique de la circulation transfrontalière ; la présence, dans les audiences publiques du Congrès, d'une cooptation de différents termes à celui de la sécurité à la frontière canado-américaine, faisant ainsi référence à une « mexicanisation » de celle-ci ; et la présence d'un discours sécuritaire qui criminalise la circulation des individus tout en intégrant l'idée de l'importance de la libre-circulation des marchandises. Suite à ces conclusions, notre analyse s'est penchée sur le discours de la communauté épistémique. Les premières parties de ce chapitre nous ont permis de confirmer que les analyses de la communauté épistémique correspondaient en grande partie aux conclusions auxquelles nous sommes arrivées dans l'étude de la perception du Congrès américain. Ainsi, l'ontologisation ami/ennemi se confirme chez les auteurs critiques par l'idée d'un nouveau discours sécuritaire (Bigo 2008) dont les politiques font de la frontière un lieu emblématique, idéologique (Wackerman 2005) et diffus (Côté-Boucher 2008). La cooptation de différents termes sous le discours sécuritaire se retrouve, quant à elle, sous le concept de technologisation (Ceyhan 2008) issu d'une tension entre les visions classique et moderne de la sécurité (Bigo 2008).

Par contre, nous sommes également d'avis que le discours sécuritaire intègre l'idée de l'importance de la libre-circulation des marchandises et que les auteurs critiques échouent à dénoncer l'imbrication des enjeux sécuritaires et économiques par le discours dominant. Quant au discours dominant, nous avons démontré que plusieurs auteurs participaient à la réification des sphères économiques et politiques par l'emploi de dichotomies : entre les intérêts canadiens et les intérêts américains (King 2003), entre les objectifs sécuritaires et les objectifs économiques (Heynen 2003), et entre les coûts des pratiques sécuritaires et les bénéfices économiques (Muller 2008 ; Goodchild, Albrecht et Leung 2008). Notre quatrième et dernière piste d'analyse est donc vérifiée puisque, conjointement avec les trois premières pistes d'analyses, nous avons pu démontrer comment la théorie autant que la pratique sont organisées autour de la dichotomie économie/sécurité.

De cette opposition dichotomique, il en résulte que les concepts de sécurité à la frontière et d'économie sont naturalisés. Ainsi, les enjeux politiques extérieurs à ces deux concepts, s'ils ne sont pas cooptés à l'intérieur de la définition de sécurité, sont exclus de la problématique de la sécurisation de la frontière. En considérant que la communauté épistémique et les discours des politiciens s'inscrivent dans un continuum (voir Sec. 2.2.2), les théories relevant du paradigme du choix rationnel et la perception du Congrès américain participent toutes les deux au même discours. En concordance avec la démonstration de nos quatre pistes d'analyses, nous pouvons donc confirmer notre hypothèse de recherche qui est la suivante : « l'étude de la perception qu'a le Congrès américain de la sécurité à la frontière canado-américaine révèle l'existence d'un discours qui réifie le concept américain de sécurité et le concept canadien d'intégration économique, tels qu'attribués par la communauté épistémique, entraînant une criminalisation des individus ».

#### 4.4 Conclusion et ouverture

La question principale de recherche était la suivante : « Le discours de la communauté épistémique reproduit-il le discours du Congrès américain quant à la sécurité à la frontière canado-américaine? » Afin de répondre de manière satisfaisante à cette question, nous avons élaboré une problématique, une méthodologie et une analyse à la fois qualitative et quantitative. Résumons d'abord ce cheminement.

Dans la problématique (voir Chapitre II), nous avons d'abord catégorisé la littérature existante autour de trois grands axes : l'équilibre entre la sécurité et les droits humains, l'équilibre entre la sécurité et l'économie, ainsi que le discours sécuritaire et la perception de la menace. Dans le cadre de notre recherche, la documentation portant sur les droits humains n'a pas été retenue principalement parce qu'elle ne permettait pas une approche étudiant les politiques sécuritaires comme appartenant à un discours. Par contre, la littérature relevant du second axe a été identifiée comme le discours dominant sur lequel une analyse discursive allait permettre de réfléchir à notre question principale de recherche. Autrement dit, la littérature dite critique de la sécurité, le troisième axe, allait être notre point d'ancrage pour l'analyse de la littérature appartenant au discours dominant, le deuxième axe.

Partant de notre inclination en faveur de la littérature critique, nous avons aussi, dans la problématique, défini le discours comme des actes de langage, des régimes de vérités qui s'imposent dans les sociétés et permettent des politiques en excluant d'autres. Ces politiques exclusives qui, comme le suggère bon nombre d'auteurs, s'inscrivent dans un discours reflétant des intérêts particuliers reposant sur une perception subjective du Canada et de la frontière canado-américaine. Par ailleurs, basée sur l'existence d'un faux débat entre des intérêts économiques

canadiens et des intérêts sécuritaires américains, notre problématique suggérait de faire des liens entre les discours, les politiques et la légitimité apparente qui en résulte pour les élites au pouvoir.

Ensuite une revue de la littérature critique nous a permis de définir l'État qui, au lieu d'être naturalisé, est perçu par les critiques comme un lieu de pouvoir et de préservation du statu quo. De plus, nous avons souligné que plusieurs auteurs voient le concept de « sécurité » comme étant malléable et flou. Enfin, un bon nombre d'auteurs dénoncent également la « lutte au terrorisme » comme étant un concept élitiste qui combat des dangers au lieu de résoudre des problèmes, ce à quoi nous ajoutons que le Congrès américain est sans doute un des lieux de production du discours sur la sécurité et la lutte au terrorisme.

Pour analyser le discours du Congrès américain, nous avons utilisé la méthode de la prédication (voir Chapitre III) qui consiste à associer la récurrence de certains termes avec des concepts, ce qui a pour effet de redéfinir ces derniers. S'inscrivant dans le paradigme de l'analyse discursive, notre méthode nous a permis d'étudier les audiences publiques du Congrès américain de sorte à en faire ressortir les perceptions principales à l'égard du Canada et de la frontière canado-américaine. Dans notre analyse de la perception du Congrès, notre méthodologie a également identifié différents termes se rattachant à des attitudes positive, sécuritaire ou négative.

Notre analyse à la fois qualitative et quantitative de la perception du Congrès américain (voir Chapitre IV), classée selon les concepts de Canada et de frontière, nous a ainsi permis de vérifier notre première piste d'analyse, c'est-à-dire : la présence d'une ontologisation ami/ennemi de l'État par l'importance accordée, par le Congrès, à la (ré)affirmation d'un contrôle systématique de la circulation transfrontalière. Par ailleurs, notre analyse de l'association du concept de terrorisme avec d'autres termes relatifs à la criminalité des individus nous a aussi permis de

vérifier l'existence de la cooptation des termes entre eux, confirmant ainsi notre seconde piste d'analyse. Cette piste était la suivante : il y a dans les audiences publiques du Congrès une cooptation de différents termes à celui de la sécurité à la frontière canado-américaine, faisant ainsi référence à une « mexicanisation » de celle-ci.

En partant des conclusions des deux premières pistes d'analyses et l'étude de la perception du Congrès, nous avons également pu démontrer notre troisième piste d'analyse : comment le discours sécuritaire criminalise la circulation des individus tout en intégrant l'idée de l'importance de la libre-circulation des marchandises. En effet, l'existence d'un double discours, à la fois sécuritaire et économique, nous a semblé révélée par la perception du Congrès. Tout d'abord celui-ci accorde une importance très grande à la fluidité du commerce et même lorsqu'il s'agit de sécurité à la frontière, l'utilisation de technologies est désignée comme un moyen pour ne pas trop nuire à la circulation des biens. Enfin, la cooptation de plusieurs termes (négatifs) relatifs à la criminalité contribue au caractère large, indéfini, et individualisé de la sécurité.

Notre analyse de la perception du Congrès américain, forte de la vérification des trois premières pistes d'analyse, nous a ensuite servi de base de comparaison avec le discours de la communauté épistémique (voir Chapitre V). Cette comparaison entre l'analyse de la perception du Congrès et le discours de la communauté épistémique avait pour but de confirmer notre dernière piste d'analyse : démontrer comment la théorie autant que la pratique sont organisées autour de la dichotomie économie/sécurité. Afin d'étayer une telle démonstration, nous avons repris les travaux de certains auteurs critiques des études sur la sécurité. Cela nous a d'abord permis d'établir des parallèles entre notre analyse de la perception du Congrès et ce que ces derniers désignent sous les concepts de « frontière intelligente » et de « technologisation de la frontière ». Des concepts qui se reflètent comme des

symboles émergeant des visions classique et moderne du discours dominant sur la sécurité frontalière. Ensuite, en analysant le discours dominant, nous avons donc pu observer que la théorie participe aussi à la réification des sphères économique et politique à travers une hypersimplification des enjeux relatifs à la sécurisation de la frontière. Ainsi, l'idée, amplement discutée dans la littérature pertinente, de rechercher un équilibre entre l'économie et la sécurité, tend à naturaliser les deux concepts et à les rendre mutuellement exclusifs dans une approche coûts/bénéfices.

Les conclusions tirées tout au long des quatre pistes d'analyses nous ont donc permis de vérifier notre hypothèse principale qui est la suivante : « l'étude de la perception qu'a le Congrès américain de la sécurité à la frontière canado-américaine révèle l'existence d'un discours qui réifie le concept américain de sécurité et le concept canadien d'intégration économique, tels qu'attribués par la communauté épistémique, entraînant une criminalisation des individus ». Ainsi, l'analyse des quatre pistes d'analyse ayant permis la vérification de l'hypothèse répond sans doute en partie à la question principale de recherche. En effet, nous avons vu que le Congrès tient un discours axé sur l'importance d'une sécurité prenant en considération ses liens économiques avec le Canada, tandis que la communauté épistémique définit la politique étrangère canadienne en opposition à la politique étrangère américaine. Cette opposition entre des intérêts économiques canadiens et des intérêts sécuritaires américains ne fait d'ailleurs que réifier, et donc légitimer, le discours dominant chez les politiciens. En ce sens, l'analyse que la communauté épistémique fait de la politique étrangère canadienne reproduit le discours qu'a le Congrès américain de la sécurité quant à la frontière canado-américaine.

#### 4.4.1 Faiblesses et considérations futures

Au terme de notre recherche, nous croyons avoir répondu de manière satisfaisante à notre question principale de recherche. Cependant, notre réponse à cette question est loin de clore l'ensemble de la problématique. Bien entendu, de nombreuses considérations supplémentaires auraient pu améliorer la qualité de l'analyse et nous permettre d'identifier, ou de préciser, les liens entre le discours plus théorique de la communauté épistémique et celui plus pratique du Congrès américain.

Tout d'abord, sur le plan méthodologique, notre cadre d'analyse aurait pu être élargi afin d'examiner le discours sécuritaire dans différents contextes spatio-temporels. Ainsi, il aurait été intéressant de pouvoir vérifier la perception du Congrès à l'extérieur du cadre formel des audiences publiques. L'utilisation de déclarations dans les médias ou ailleurs serait une avenue à envisager dans l'analyse du discours des politiciens. Partant de cette observation, l'analyse du discours du Congrès aurait aussi pu faire l'objet davantage de spécifications quant à la présence et à l'influence de non-membres du Congrès dans les audiences publiques analysées. Ces « experts de la sécurité », qui ont l'opportunité de s'adresser aux membres du Congrès, font l'objet de nombreuses interrogations que nous croyons hautement pertinentes à notre question principale de recherche. Leur présence nous a semblé importante dans les audiences publiques du Congrès et leur influence auprès des politiciens, autant que la nature de leur discours, mérite d'être mesurée. De plus, nous avons également remarqué la présence d'invités canadiens provenant autant de la fonction publique que d'organismes privés. À notre avis, l'avantage d'identifier clairement les non-membres réside dans l'idée qu'un discours se construit dans un lieu de pouvoir en interaction complexe avec des discours provenant d'autres lieux de pouvoir. Par contre, il faut admettre qu'en voulant analyser d'abord et avant tout la perception du Congrès, l'inclusion de déclarations des non-membres a potentiellement biaisé les résultats obtenus. Ainsi, le lecteur est en droit de se demander si les résultats obtenus

dans la catégorie « attitude positive », par exemple, n'aurait pas pu être différents sans l'apport d'interventions canadiennes. Sans revenir sur les justifications déjà apportées à ce sujet (voir sec. 3.1), soulignons néanmoins qu'il aurait peut-être été préférable d'accorder une importance préférentielle (ou majorée) aux membres du Congrès. Aussi, s'il s'agit du gouvernement ou d'entrepreneurs canadiens par exemple, il est hautement pertinent de comprendre comment et dans quelle mesure ces acteurs influencent la perception du Congrès américain et, du même coup, les orientations politiques concernant la sécurité frontalière.

Par ailleurs, l'idée d'illustrer les liens entre la théorie et la pratique dans l'analyse discursive soulève aussi des interrogations quant à l'importance des audiences publiques analysées dans l'ensemble du discours sécuritaire. Ainsi, nous n'avons pas pu, dans le cadre de notre recherche, établir clairement des liens entre les politiques votées sur la sécurité frontalière et les audiences publiques. Autrement dit, les audiences publiques du Congrès ne représentent qu'une partie du discours du Congrès qui lui-même ne participe qu'à une partie du discours du gouvernement américain. L'élection au pouvoir, en novembre 2008, du démocrate Barack Obama en remplacement de l'administration républicaine du président Bush pourrait être, par exemple, un facteur important de changements dans le discours sur la sécurité. Au contraire, l'absence de changement dans le discours sur la sécurité, et les politiques qui en résultent, devrait aussi faire l'objet d'une étude permettant de mieux saisir les structures du pouvoir dans ce régime de vérité particulier.

Bâtir une analyse étoffée d'un discours s'inscrivant dans un cadre aussi large ne peut certainement pas être l'objet d'une seule recherche. Néanmoins, cela constitue un bémol à la portée réelle que peuvent avoir les analyses de ce travail. Enfin, c'est sur la base de ses faiblesses que nous espérons voir d'autres recherches se pencher sur l'existence d'une dichotomie sécurité/économie comme moyen de préserver le statu quo dans nos sociétés. Une dichotomie qui semble nous faire

oublier les causes profondes de l'insécurité au profit d'une simple rationalisation de la circulation des biens et des individus. Par ailleurs, notre analyse du Congrès américain a révélé une représentation assez positive du Canada et de son gouvernement. Cette sympathie pourrait constituer un atout majeur pour la diplomatie canadienne si elle s'efforce de travailler à une redéfinition plus inclusive, donc moins strictement économique, des politiques frontalières.

## APPENDICE A

### LISTE DES TABLEAUX

A.1	Associations avec le concept de Canada : tous les textes confondus .....	99
A.2	Associations avec le concept de Canada : les textes de 2001 à 2004 .....	100
A.3	Associations avec le concept de Canada : les textes de 2004 à 2008 .....	101
A.4	Associations avec le concept de frontière : tous les textes confondus .....	102
A.5	Associations avec le concept de frontière : les textes de 2001 à 2004 .....	103
A.6	Associations avec le concept de frontière : les textes de 2004 à 2008 .....	104
A.7	Associations avec le concept de terrorisme : tous les textes confondus ....	105
A.8	Associations avec le concept de terrorisme : les textes de 2001 à 2004 ....	106
A.9	Associations avec le concept de terrorisme : les textes de 2004 à 2008 ....	107
A.10	Associations avec les concepts de Canada et de frontière : tous les textes confondus .....	108
A.11	Associations avec les concepts de Canada et de frontière : les textes de 2001 à 2004 .....	109
A.12	Associations avec les concepts de Canada et de frontière : les textes de 2004 à 2008 .....	110

**Tableau A.1** Associations avec le concept de Canada : tous les textes confondus

Termes/Audiences publiques	U.S.C. 2006b	U.S.C. 2001a	U.S.C. 2003	U.S.C. 2007	U.S.C. 2005	U.S.C. 2006a	U.S.C. 2001c	U.S.C. 2001b	Total	Fréquence/total	% agrégé
Commerce	3	20	13	20	8	31	13	11	119	19,77%	
Amitié	7	5	5	4	8	28	3	8	68	11,30%	
Coopération	4	7	3	0	11	9	0	1	35	5,81%	
Défis	0	1	1	0	0	0	0	0	2	0,33%	
Souveraineté	1	2	0	0	0	2	0	0	5	0,83%	38,04%
Ressources/technologies	0	2	1	1	2	0	1	1	8	1,33%	
Sécurité	1	3	7	1	6	2	5	0	25	4,15%	5,48%
Activités illégales	7	3	11	0	8	1	2	2	34	5,65%	
Immigration	4	1	17	1	3	5	1	0	32	5,32%	
Terrorisme	14	1	5	0	10	1	0	3	34	5,65%	16,61%
Sans lien	18	22	39	25	39	56	21	20	240	39,87%	
Total	59	67	102	52	95	135	46	46	602	100%	

**Légende:**

Attitude positive



Attitude sécuritaire



Attitude négative



**Tableau A.2** Associations avec le concept de Canada : les textes de 2001 à 2004

Termes/Audiences publiques	U.S.C. 2001a	U.S.C. 2003	U.S.C. 2001c	U.S.C. 2001b	Total	Fréquence/total	% agrégé
Commerce	20	13	13	11	57	21,84%	
Amitié	5	5	3	8	21	8,05%	
Coopération	7	3	0	1	11	4,21%	
Défis	1	1	0	0	2	0,77%	
Souveraineté	2	0	0	0	2	0,77%	35,63%
Ressources/technologies	2	1	1	1	5	1,92%	
Sécurité	3	7	5	0	15	5,75%	7,66%
Activités illégales	3	11	2	2	18	6,90%	
Immigration	1	17	1	0	19	7,28%	
Terrorisme	1	5	0	3	9	3,45%	17,62%
Sans lien	22	39	21	20	102	39,08%	
Total	67	102	46	46	261	100%	

**Légende:**

Attitude positive



Attitude sécuritaire



Attitude négative



**Tableau A.3** Associations avec le concept de Canada : les textes de 2004 à 2008

Termes/Audiences publiques	U.S.C. 2006b	U.S.C. 2007	U.S.C. 2005	U.S.C. 2006a	Total	Fréquence/total	% agrégé
Commerce	3	20	8	31	62	18,18%	
Amitié	7	4	8	28	47	13,78%	
Coopération	4	0	11	9	24	7,04%	
Défis	0	0	0	0	0	0,00%	
Souveraineté	1	0	0	2	3	0,88%	39,88%
Ressources/technologies	0	1	2	0	3	0,88%	
Sécurité	1	1	6	2	10	2,93%	3,81%
Activités illégales	7	0	8	1	16	4,69%	
Immigration	4	1	3	5	13	3,81%	
Terrorisme	14	0	10	1	25	7,33%	15,84%
Sans lien	18	25	39	56	138	40,47%	
Total	59	52	95	135	341	100%	

**Légende:**Attitude positive Attitude sécuritaire Attitude négative 

**Tableau A.4** Associations avec le concept de frontière : tous les textes confondus

Termes/Audiences publiques	U.S.C. 2006b	U.S.C. 2001a	U.S.C 2003	U.S.C. 2007	U.S.C. 2005	U.S.C. 2006a	U.S.C. 2001c	U.S.C. 2001b	Total	Fréquence/total	% agrégé
Commerce	10	45	31	30	12	8	27	22	185	12,47%	
Amitié	8	24	7	6	7	0	1	5	58	3,91%	
Coopération	8	13	16	3	12	4	6	5	67	4,51%	
Défis	17	2	3	0	0	0	1	0	23	1,55%	22,44%
Ressources/technologies	29	28	26	4	9	5	32	62	195	13,14%	
Sécurité	47	19	26	10	33	8	22	65	230	15,50%	28,64%
Terrorisme	4	7	9	0	4	1	11	16	52	3,50%	
Activités illégales	6	14	30	0	9	2	5	3	69	4,65%	
Porosité	5	1	7	0	1	0	1	3	18	1,21%	
Immigration	1	3	2	0	9	1	3	0	19	1,28%	10,65%
Sans lien	60	91	89	41	80	20	81	106	568	38,27%	
Total	195	247	246	94	176	49	190	287	1484	100,00%	

**Légende:**

Attitude positive



Attitude sécuritaire



Attitude négative



**Tableau A.5** Associations avec le concept de frontière : les textes de 2001 à 2004

Termes/Audiences publiques	U.S.C. 2001a	U.S.C 2003	U.S.C. 2001c	U.S.C. 2001b	Total	Fréquence/total	% agrégé
Commerce	45	31	27	22	125	12,89%	
Amitié	24	7	1	5	37	3,81%	
Coopération	13	16	6	5	40	4,12%	
Défis	2	3	1	0	6	0,62%	21,44%
Ressources/technologies	28	26	32	62	148	15,26%	
Sécurité	19	26	22	65	132	13,61%	28,87%
Terrorisme	7	9	11	16	43	4,43%	
Activités illégales	14	30	5	3	52	5,36%	
Porosité	1	7	1	3	12	1,24%	
Immigration	3	2	3	0	8	0,82%	11,86%
Sans lien	91	89	81	106	367	37,84%	
Total	247	246	190	287	970	100,00%	

**Légende:**

Attitude positive



Attitude sécuritaire



Attitude négative



**Tableau A.6** Associations avec le concept de frontière : les textes de 2004 à 2008

Termes/Audiences publiques	U.S.C. 2006b	U.S.C. 2007	U.S.C. 2005	U.S.C. 2006a	Total	Fréquence/total	% agrégé
Commerce	10	30	12	8	60	11,67%	
Amitié	8	6	7	0	21	4,09%	
Coopération	8	3	12	4	27	5,25%	
Défis	17	0	0	0	17	3,31%	24,32%
Ressources/technologies	29	4	9	5	47	9,14%	
Sécurité	47	10	33	8	98	19,07%	28,21%
Terrorisme	4	0	4	1	9	1,75%	
Activités illégales	6	0	9	2	17	3,31%	
Porosité	5	0	1	0	6	1,17%	
Immigration	1	0	9	1	11	2,14%	8,37%
Sans lien	60	41	80	20	201	39,11%	
Total	195	94	176	49	514	100,00%	

**Légende:**

Attitude positive



Attitude sécuritaire



Attitude négative



**Tableau A.7** Associations avec le concept de terrorisme : tous les textes confondus

Et/avec	Crime	Drogue	Immigration	Total
Crime	15	10	0	25
Drogue		17	10	27
Immigration			16	16
Total	15	27	26	68
Réurrences totales de terrorisme				252
Rapport de cooptation				26,98%

**Tableau A.8** Associations avec le concept de terrorisme : les textes de 2001 à 2004

Et/avec	Crime	Drogue	Immigration	Total
Crime	7	5	0	12
Drogue		15	8	23
Immigration			5	5
Total	7	20	13	40
Réurrences totales de terrorisme				169
Rapport de cooptation				23,67%

**Tableau A.9** Associations avec le concept de terrorisme : les textes de 2004 à 2008

Et/avec	Crime	Drogue	Immigration	Total
Crime	8	5	0	13
Drogue		2	2	4
Immigration			11	11
Total	8	7	13	28
Réurrences totales de terrorisme				83
Rapport de cooptation				33,73%

**Tableau A.10** Associations avec les concepts de Canada et de frontière : tous les textes confondus

Termes/Audiences publiques	U.S.C. 2006b	U.S.C. 2001a	U.S.C. 2003	U.S.C. 2007	U.S.C. 2005	U.S.C. 2006a	U.S.C. 2001c	U.S.C. 2001b	Total	Fréquence/total	% agrégé
Commerce	13	65	44	50	20	39	40	33	304	14,57%	
Amitié	15	29	12	10	15	28	4	13	126	6,04%	
Coopération	12	20	19	3	23	13	6	6	102	4,89%	
Défis	17	3	4	0	0	0	1	0	25	1,20%	
Souveraineté	1	2	0	0	0	2	0	0	5	0,62%	27,32%
Ressources/technologies	29	30	27	5	11	5	33	63	203	9,73%	
Sécurité	48	22	33	11	39	10	27	65	255	12,22%	21,96%
Terrorisme	18	8	14	0	14	2	11	19	86	4,12%	
Porosité	5	1	7	0	1	0	1	3	18	0,86%	
Activités illégales	13	17	41	0	17	3	7	5	103	4,94%	
Immigration	5	4	19	1	12	6	4	0	51	2,44%	12,37%
Sans lien	78	113	128	66	119	76	102	126	808	38,73%	
Total	254	314	348	146	271	184	236	333	2086	100,00%	

**Légende:**

Attitude positive



Attitude sécuritaire



Attitude négative



**Tableau A.11** Associations avec les concepts de Canada et de frontière : les textes de 2001 à 2004

<b>Termes/Audiences publiques</b>	U.S.C. 2001a	U.S.C 2003	U.S.C. 2001c	U.S.C. 2001b	Total	Fréquence/total	% agrégé
Commerce	65	44	40	33	182	14,78%	
Amitié	29	12	4	13	58	4,71%	
Coopération	20	19	6	6	51	4,14%	
Défis	3	4	1	0	8	0,65%	
Souveraineté	2	0	0	0	2	0,16%	24,45%
Ressources/technologies	30	27	33	63	153	12,43%	
Sécurité	22	33	27	65	147	11,94%	24,37%
Terrorisme	8	14	11	19	52	4,22%	
Porosité	1	7	1	3	12	0,97%	
Activités illégales	17	41	7	5	70	5,69%	
Immigration	4	19	4	0	27	2,19%	13,08%
Sans lien	113	128	102	126	469	38,10%	
Total	314	348	236	333	1231	100,00%	

**Légende:**

Attitude positive



Attitude sécuritaire



Attitude négative



**Tableau A.12** Associations avec les concepts de Canada et de frontière : les textes de 2004 à 2008

Termes/Audiences publiques	U.S.C. 2006b	U.S.C. 2007	U.S.C. 2005	U.S.C. 2006a	Total	Fréquence/total	% agrégé
Commerce	13	50	20	39	122	14,27%	
Amitié	15	10	15	28	68	7,95%	
Coopération	12	3	23	13	51	5,96%	
Défis	17	0	0	0	17	1,99%	
Souveraineté	1	0	0	2	3	0,35%	30,53%
Ressources/technologies	29	5	11	5	50	5,85%	
Sécurité	48	11	39	10	108	12,63%	18,48%
Terrorisme	18	0	14	2	34	3,98%	
Porosité	5	0	1	0	6	0,70%	
Activités illégales	13	0	17	3	33	3,86%	
Immigration	5	1	12	6	24	2,81%	11,35%
Sans lien	78	66	119	76	339	39,65%	
Total	254	146	271	184	855	100,00%	

**Légende:**

Attitude positive



Attitude sécuritaire



Attitude négative



## BIBLIOGRAPHIE

Andersen, Niels Akerstrom (2003), *Discursive Analytical Strategies : Understanding Foucault, Koselleck, Laclau, Luhmann*, Bristol, The Policy Press, 118 p.

Andreas, Peter (2003), « A Tale of Two Borders : The U.S.-Canada and U.S.-Mexico Lines after 9-11 », dans *The rebordering of North America : integration and exclusion in a new security context*, Peter Andreas et Thomas J. Biersteker, ed., Routledge : New York, 179p.

Andreas, Peter (2003), « Contrôles frontaliers en Amérique du Nord à la suite du 11 septembre 2001 », *Vers des périmètres de sécurité? : la gestion des espaces continentaux en Amérique du Nord et en Europe*, dir. Fortmann, Michel; Macleod, Alex et Roussel, Stéphane, Outremont, Québec : éditions Athéna, 258 p.

Barlow, Maude (2006), *Dormir avec l'éléphant : l'avenir du Canada à l'intérieur de la forteresse de l'Amérique du Nord*, Boréal : Louiseville, 349p.

Bélangier Yves (2004), « La sécurité et le Canada, un virage plus continentaliste », *La Chronique des Amériques*, Juillet 2004, no. 18

Bélangier, Yves; Quéau, Yannick et Roussel, Stéphane « La société québécoise face aux enjeux du périmètre de sécurité nord-américain », *La Chronique des Amériques*, novembre 2004, no. 34

Biersteker, Thomas J. (2003), « The rebordering of North America? Implications for Conceptualizing Borders after September 11 » dans Peter Andreas et Thomas J. Biersteker, ed., *The rebordering of North America : integration and exclusion in a new security context*, Routledge : New York, 179p.

Bigo, Didier (2008), « The Emergence of a Consensus : Global Terrorism, Global Insecurity, and Global Security », *Immigration, integration, and security : America and Europe in comparative perspective*, ed. d'Appollonia, Ariane Chebel et Reich, Simon, Pittsburgh : University of Pittsburgh Press, 480 p.

Booth, Ken (2005), « Critical Explorations », dans Ken Booth, ed., *Critical Security Studies and World Politics*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, p.1-20.

Booth, Ken (1997), « Security and Self : Reflections of a Fallen Realist », dans Keith Krause et Michael C. Williams, ed., *Critical Security Studies: Concepts and Cases*, London, Routledge, p.83-120.

Brunelle, Dorval (2006), « La rencontre trilatérale de Cancún des 30 et 31 mars 2006 : le Partenariat sur la sécurité et la prospérité un an plus tard », *La Chronique des Amériques*, Avril 2006, no 15.

Buckler, Steve (2007), « Theory, Ideology, Rhetoric: Ideas in Politics and the Case of 'Community' in Recent Political Discourse », *The British Journal of Politics and International Relations*, Vol. 9, no 1 (February), p. 36-54.

Ceyhan, Ayse (2008), « Technologization of Security: Management of Uncertainty and Risk in the Age of Biometrics » *Surveillance & Society*, Vol. 5, no.2, p.102-123.

Cheeseman, Graeme (2005), « Military Force(s) and In/security », dans Ken Booth, ed., *Critical Security Studies and World Politics*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, p. 27-62.

Condon, Bradley J. et Sinha, Tapen (2003), *Drawing lines in sand and snow : border security and North American economic integration*, N.Y. ; London : M.E. Sharpe, 210 p.

Côté-Boucher, Karine (2008), « The Diffuse Border: Intelligence-Sharing, Control and Confinement along Canada's Smart Border », *Surveillance & Society*, Vol. 5, no. 2, p.142-165.

Crépeau, François et Nakache, Delphine (2006), « Controlling Irregular Migration in Canada: Reconciling Security Concerns with Human Rights Protection », *l'Institut de recherche en politiques publiques (IRPP)*, Vol.12, no.1, février 2006, p.1-42.

David, Charles-Philippe et al. (2006), *Le 11 septembre 2001 cinq ans plus tard : le terrorisme, les États-Unis et le Canada*, Septentrion : Montréal, 114p.

Derrida, Jacques; Habermas, Jürgen et Borradori, Giovanna (2004), *Le "concept" du 11 septembre : dialogues à New York, octobre-décembre 2001*, Paris, Galilée, 243p.

Donneur, André et Chirica, Valentin (2005), « La sécurité non militaire dans les relations entre le Canada et les États-Unis : mythes et réalités », dans André Donneur (dir.), *Le Canada, les États-Unis et le monde: la marge de manoeuvre canadienne*, Saint-Nicolas : Les presses de l'Université Laval, 195p.

- Daniel Drache (2004), *Borders Matter : Homeland Security And The Search For North America*, Halifax : Fernwood Publication, 162 p.
- Dijk, Teun A. Van (2006), « Discourse, Context and Cognition », *Discourse & Society*, Vol. 8, no 1, p. 159-177.
- Dijk, Teun A. Van (1993), « Principles of Critical Discourse Analysis », *Discourse & Society*, Vol. 4, no 2, p. 249-283.
- Ferrari, Federica (2007), « Metaphor at Work in the Analysis of Political Discourse : Investigating a Preventive War Persuasion Strategy », *Discourse & Society*, Vol. 18, no 5, p. 603-625.
- Flynn, Stephen E. (2003), « The False Conundrum : Continental Integration versus Homeland Security », *The rebordering of North America : integration and exclusion in a new security context*, Peter Andreas et Thomas J. Biersteker, dir., Routledge : New York, 179p.
- George, Jim (1994), « Thinking Beyond International Relations : Postmodernism – Reconceptualizing Theory as Practice » In idem *Discourses of Global Politics : A Critical (Re) Introduction to International Relations*, Lynne Rienner Publishers, p 191-220.
- Goodchild, Ann ; Albrecht, Susan et Leung, Li (2008), « Cross Border Transportation Patterns at the Western Cascade Gateway and Trade Corridor: Implications for Mitigating the Impact of Delay on Regional Supply Chains », *Border Policy Research Institute, Western Washington University*, Research Report No. 6, June 2008, en ligne : [www.ac.wvu.edu/~bpri/](http://www.ac.wvu.edu/~bpri/).
- Heynen, Jeff (2003), « Contrôler les frontières et l'immigration : l'approche américaine », *Vers des périmètres de sécurité? : la gestion des espaces continentaux en Amérique du Nord et en Europe*, dir. Fortmann, Michel; Macleod, Alex et Roussel, Stéphane, Outremont, Québec : éditions Athéna, 258 p.
- Hristoulas, Athanasios (2003) « Trading places : Canada, Mexico, and North American Security », *The rebordering of North America : integration and exclusion in a new security context*, Peter Andreas et Thomas J. Biersteker, dir., Routledge : New York, 179p.
- Konrad, Victor et Heather, Nicol (2004) « Boundaries and Corridors : Rethinking the Canada-United States Borderlands in the Post-9/11 Era », *Canadian-American Public Policy*, no.60, décembre 2004, 59p.

King, David L. (2003), « Les forces armées et la lutte contre le terrorisme », *Vers des périmètres de sécurité? : la gestion des espaces continentaux en Amérique du Nord et en Europe*, dir. Fortmann, Michel; Macleod, Alex et Roussel, Stéphane, Outremont, Québec : éditions Athéna, 258 p.

Lapointe, Thierry S. et Masson, Isabelle (2004), « Les relations entre le « politique » et « l'économique » dans le discours et les pratiques de la « guerre contre le terrorisme » », *Cultures & Conflits*, Vol. 2, no 54, p.81-103

Lazar, Annita et Lazar, Michelle M. (2004), « The Discours of the New World Order : Out-Casting the Double Face of Threat », *Discourse & Society*, Vol. 15, no 23, p. 223-242.

Leeuwen, Theo Van et Wodak, Ruth (1999) « Legitimizing immigration control : a discourse-historical analysis », *Discourse Studies*, Vol 1, no 1, p.83-118.

Leps, Marie-Christine (2004), « Critical Productions of Discourse : Angenot, Bakhtin, Foucaul », *The Yale Journal of Criticism*, Vol. 17, no 2, p. 263-286.

Macleod, Alex et al. (2004), *Approches critiques de la sécurité : une perspective canadienne*, Paris : L'Harmattan, 189 p.

MacPherson, Alan D. et al. (2006) « The Impact of U.S. Government Antiterrorism Policies on Canada-U.S. Cross-Border Commerce: An Exploratory Study from Western New York and Southern Ontario », *The Professional Geographer*, Vol. 58, no.3, pages 266–277.

Marchal, Rolland (2008), « Le « modèle Dubaï », une certaine idée du libéralisme », dans Bertrand Badie et Sandrine Tolotti (dir.), *L'État du monde 2009 : 50 idées-forces pour comprendre l'actualité mondiale*, Montréal : les éditions du Boréal, p.140-144.

Meyers , Deborah Waller (2003), « Does “Smarter” Lead to Safer? An Assessment of the US Border Accords with Canada and Mexico » *International Migration* Vol. 41 (4) 2003, p. 5-44.

Michaud, Nelson et Donneur, André (2005) « La réponse canadienne aux événements du 11 septembre 2001 : réponse à l'appel américain ou revendications des valeurs canadiennes », dans André Donneur (dir.), *Le Canada, les États-Unis et le monde: la marge de manoeuvre canadienne*, Saint-Nicolas : Les presses de l'Université Laval, 195p.

- Milliken, Jennifer (1999), "The Study of Discourse in International Relations: A Critique of Research and Methods" *European Journal of International Relations*, Vol. 5, no 2, p. 225-54.
- Muller, Benjamin J. (2008), « Governing through Risk at the Canada/US Border: Liberty, Security, Technology », *Border Policy Research Institute, Western Washington University*, Working paper No. 2, septembre 2008, en ligne : [www.ac.wvu.edu/~bpri/](http://www.ac.wvu.edu/~bpri/).
- Noël, Alain (2007), « ALENA – Conjoncture 2006-2007 », dans Bertrand Badie et Sandrine Tolotti (dir.), *L'État du monde 2008 : annuaire économique et géopolitique mondial*, Montréal : les éditions du Boréal, p. 340-342.
- Nordquist, Karen L. (1998), *Formalization in a social movement organization : cooptation or survival? : a case study of a feminist shelter for battered women*, Thèse de doctorat, Montréal : Université de McGill, 83 p.
- Pauly, Louis W. (2003), « Canada in a New North America », *The rebordering of North America : integration and exclusion in a new security context*, Peter Andreas et Thomas J. Biersteker, ed., Routledge : New York, 179p.
- Parker, Ian (2003), « Discursive resources in the Discourse Unit », *Discourse Analysis Online*, vol.1, no.1, En ligne le 7 octobre 2008 : <http://www.shu.ac.uk/daol/previous/v1/n1/index.htm>
- Rogers, Paul (2008), *Global security and the war on terror : elite power and the illusion of control*, London ; New York : Routledge, 230 p.
- Shenhav, Raul R. (2005) « Concise narratives: a structural analysis of political discourse », *Discourse Studies*, Vol.7, no.3, p.315-335
- Smith, Patrick J. (2007), « Anti-Terrorism in North America : Is there Convergence or Divergence in Canadian and US Legislative Responses to 9/11 and the US-Canada Border? », dans Brunet-Jailly, Emmanuel ed. (2007), *Borderlands : Comparing Border Security in North America and Europe*, University of Ottawa Press: Ottawa, p.277-305.
- Smith, Steve (2005), « The Contested Concept of Security », dans Ken Booth, ed., *Critical Security Studies and World Politics*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, p. 21-26.

Stuart, Reginald C. (2006), « Too Close ? Too Far ? Just Right ? False Dichotomies and Canada-US Policy Making » *Canadian-American Public-Policy*, Avril 2006, no 66.

Tichenor, Daniel J. (2002), *Dividing Lines, The Politics of Immigration Control in America*, Princeton, Princeton University Press, 378 p.

Torpey, John (1998), « Aller et venir : le monopole étatique des « moyens légitimes de circulation » », dans Didier Bigot ; Ayse Ceyhan et al. « Sécurité et immigration », *Cultures et conflits*, no 31-32 (automne), p. 63-100.

United States Government Accountability Office (2008), « Various Issues Led to the Termination of the United States-Canada Shared Border Management Pilot Project », publié le 4 septembre 2008, Washington DC.

Wackermann, Gabriel (2005), *Les frontières dans un monde en mouvement*, 2e éd. mise à jour et augmenté, Paris : Ellipses, 188 p.

Walker, R. B. J. (1997), « The Subject of Security », dans Keith Krause et Michael C. Williams, ed., *Critical Security Studies: Concepts and Cases*, London, Routledge, p.61-82.

Wee, Lionel (2005), « Constructing the Source : Metaphor as a Discourse Strategy », *Discourse Studies*, Vol.7, no.3, p.363-384.

Wendt, Alexander (1999), *Social Theory of International Politics*, Cambridge, UK, Cambridge University Press, 429p.

Wolfendale, Jessica (2007), « Terrorism, Security, and the Threat of Counterterrorism », *Studies in Conflict and Terrorism*, vol. 30, no.1.

Woods, Joshua (2007), « What We Talk about When We Talk about Terrorism: Elite Press Coverage of Terrorism Risk from 1997 to 2005 », *Press/Politics*, vol. 12, no.3, p.3-20.

## Articles de journaux

Austen, Ian (2007), « Quebec and Vermont Towns Bond Over a Sleepy Border » *The New-York Times*, tiré du Stanstead Journal, le 18 juillet 2007, sur Internet le 6 octobre 2008: <http://www.nytimes.com/2007/07/18/world/americas/18border.html>.

Blumenthal, Ralph (2007), « U.S. Issues Reprieve on New Passport Rules », *New-York Times*, le 9 Juin 2007, sur Internet le 6 octobre 2008 : [http://www.nytimes.com/2007/06/09/us/09passport.html?\\_r=1&sq=western%252&oref=slogin](http://www.nytimes.com/2007/06/09/us/09passport.html?_r=1&sq=western%252&oref=slogin)

Gorham, Beth (2005), « Un mur de sécurité le long de la frontière canadienne? Le projet américain suscite la grogne chez les hommes d'affaires canadiens » *Le Devoir* : lundi le 19 décembre 2005, p.A5.

Howe Verhovek, Sam (2001), « A Nation Challenged: The Northern Border; Vast U.S.-Canada Border Suddenly Poses a Problem to Patrol Agents », *The New York Times*, le 4 octobre 2001, sur Internet, le 6 octobre 2008 : <http://query.nytimes.com/gst/fullpage.html?res=9C07E7DB1F3DF937A3>

Krauss, Clifford et Pear, Robert (2004), « Refugees Rush to Canada to Beat an Asylum Deadline », *The New-York Times*, le 28 décembre 2004, sur Internet, le 6 octobre 2008 : <http://www.nytimes.com/2004/12/28/international/americas/28canada.htm>

Marquis, Christopher (2002), « Threats And Responses: The Northern Border; Bush And Chrétien Discuss Easing Customs Delays », *The New-York Times*, le 10 septembre 2002, sur Internet le 6 octobre 2008: <http://query.nytimes.com/gst/fullpage.html?res=9C07E7D61631F933A2>

Mason, Christopher (2006), « Canada to Arm Its Border Guards », *The New-York Times*, le 1 septembre 2006, sur Internet, le 6 octobre 2006 : [http://www.nytimes.com/2006/09/01/world/americas/01canada.html?\\_r=1&sq=&oref=slogin](http://www.nytimes.com/2006/09/01/world/americas/01canada.html?_r=1&sq=&oref=slogin)

Pear, Robert (2001), « After The Attacks: The Northern Border; Tightened Inspections Mean Delays From Maine to West », *The New-York Times*, le 14 septembre 2001, sur Internet, le 6 octobre 2008 : <http://query.nytimes.com/gst/fullpage.html?res=9A06E7DD1E38F937A2>

Taillefer, Guy (2002), « Branle-bas de combat à la frontière canadienne. Commerce oblige, Ottawa et Washington sont généralement sur la même longueur d'onde », *Le Devoir*, tire du journal *Le Monde*, samedi le 11 mai 2002, p. A10.

### **Documents du Congrès**

United States Congress (2006b), « Assessment Of Risks At The Northern Border And The Infrastructure Necessary To Address Those Risks », *Joint hearing before the subcommittee on economic security, infrastructure protection, and cybersecurity joint with the subcommittee on emergency preparedness, science and technology of the committee on homeland security*, House of representatives : one hundred ninth congress second session, le 8 août 2006.

United States Congress (2007), « Economic And Community Implications Of Northern Border Security », *Hearing before the committee on the judiciary*, United States senate : one hundred tenth congress first session newport, vermont, le 10 octobre 2007.

United States Congress (2001a), « Improving Security And Facilitating Commerce At The Northern Border », *Hearing before the subcommittee on criminal justice, drug policy and human resources of the committee on government reform*, House of Representatives : one hundred seventh congress, first session, le 10 décembre 2001.

United States Congress (2003), « Improving Security And Facilitating Commerce At The Northern Border », *Hearing before the subcommittee on criminal justice, drug policy and human resources of the committee on government reform, joint with the subcommittee on infrastructure and border security*, House of representatives : one hundred eighth congress, first session, le 19 mai 2003.

United States Congress (2001c), « Issues At The Northern Border », *Hearing before the subcommittee on criminal justice, drug policy and human resources of the committee on government reform*, House of Representatives : one hundred seventh Congress first session, le 28 octobre 2001.

United States Congress (2005), « North American Cooperation On The Border », *Hearing before the committee on foreign relations*, United States Senate : one hundred ninth Congress, first session, le 12 juillet 2005.

United States Congress (2001b), « Northern Border Security », *Hearings before a subcommittee of the committee on appropriations*, United States Senate : one hundred seventh congress, first session, les 3 et 5 décembre 2001.

United States Congress (2002), « United States And Canada Safe Third Country Agreement » *Hearing before the subcommittee on immigration, border security, and claims of the committee on the judiciary*, House of Representatives : one hundred seventh congress second session, le 16 octobre 2002.

United States Congress (2006a), « U.S.–Canada Relations », *Briefing and hearing before the subcommittee on the western hemisphere of the committee on international relations*, House of Representatives : one hundred ninth congress, second session, le 25 mai 2006.